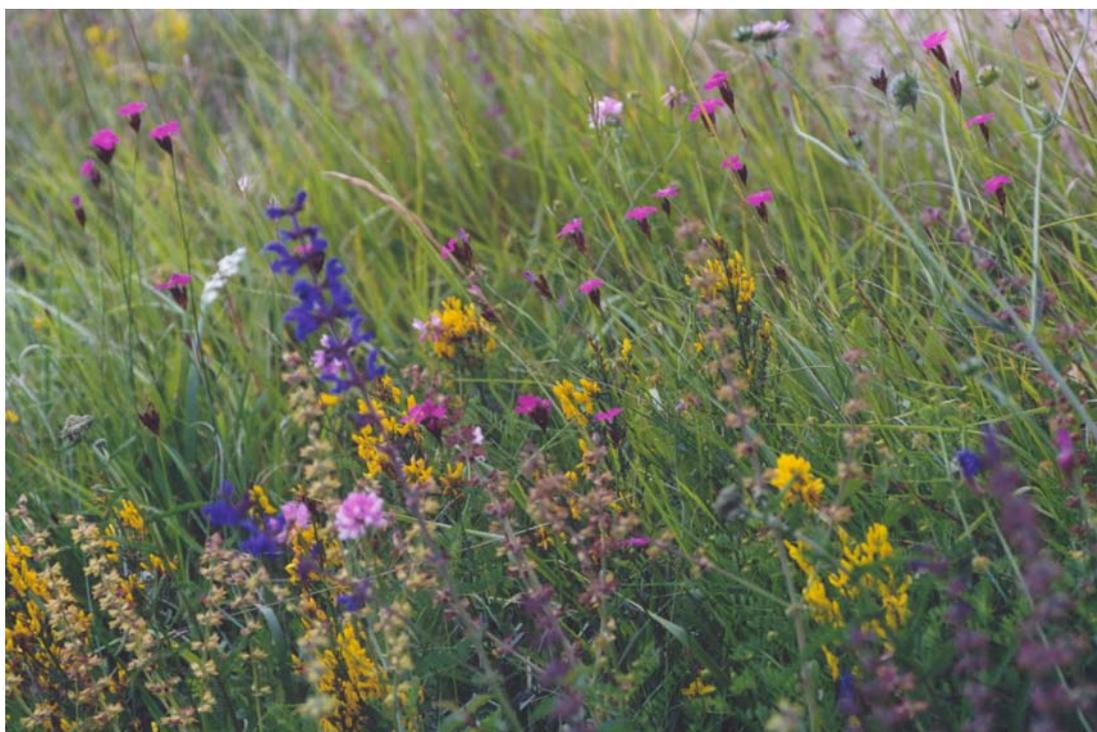


Site Natura 2000 n° 29 :

Forêt de la vallée de la Méholle



Pelouse calcaire de Sauvooy : flore printanière particulièrement riche en couleurs et en espèces remarquables, en lisière d'un pâturage équin.

Préfecture de la Région Lorraine



Site Natura 2000 n° 29 :
Forêt de la vallée de la Méholle

(département de la Meuse)

document d'objectifs
pour la gestion
du site Natura 2000

FR4100181

Préfecture de la Région Lorraine



Service départemental de la Meuse
Chargé de mission : Ph. Millarakis
Novembre 2000

I - INTRODUCTION

I-1	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
	Natura 2000	1
	Le site de la Méholle	1
	Le Comité de Pilotage	1
	Le document d'objectifs (DOCOB)	1
	Déroulement des consultations	2

I-2	FONCIER	3
------------	----------------	---

II - DESCRIPTION DU SITE

II-1	BIOGÉOGRAPHIE	4
-------------	----------------------	---

II-2	GÉOMORPHOLOGIE	4
-------------	-----------------------	---

II-3	MÉTÉOROLOGIE	6
-------------	---------------------	---

II-4	DESCRIPTIONS ET INVENTAIRES PASSÉS	6
-------------	---	---

II-5	DESCRIPTION DES HABITATS	
	habitats 1, 2 <i>LES PELOUSES CALCAIRES</i>	7
	3, 4, 5 <i>LES BOISEMENTS PIONNIERS</i>	11
	6, 7, 8 <i>LES FORÊTS ALLUVIALES RÉSIDUELLES</i>	14
	9, 10, 11 <i>LES HÊTRAIES XÉROPHILES ET MÉ SOPHILES</i>	16
	12a, 12b <i>LES FRÊNAIES-CHÊNAIES</i>	17
	13, 14, 15 <i>LES MILIEUX HUMIDES</i>	18
	16, 17, 18 <i>LES PRAIRIES HUMIDES</i> (hors périmètre Natura 2000)	21

II-6	HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	22
-------------	---	----

II-7	VÉGÉTAUX REMARQUABLES POUR LA LORRAINE	
-------------	---	--

II-7-1	<i>PLANTES PROTÉGÉES</i>	23
---------------	--------------------------	----

II-7-2	<i>PLANTES REMARQUABLES</i>	23
---------------	-----------------------------	----

II-8	FAUNE	
-------------	--------------	--

II-8-1	<i>MAMMALOGIQUE</i>	25
---------------	---------------------	----

II-8-2	<i>ORNITHOLOGIQUE</i>	25
---------------	-----------------------	----

II-8-3	<i>HERPÉTOLOGIQUE</i>	26
---------------	-----------------------	----

II-8-4	<i>PISCICOLE</i>	26
---------------	------------------	----

II-8-5	<i>ENTOMOLOGIQUE</i>	27
---------------	----------------------	----

II-8-6	<i>CONCLUSION SUR L'INTÉRÊT ENTOMOLOGIQUE DU SITE</i>	29
---------------	---	----

II-9	ESPÈCES ANIMALES DES ANNEXES I, II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITAT	30
-------------	---	----

III - GESTION PASSÉE ET ACTUELLE

III-1	GESTION PASSÉE	31
III-2	GESTION ACTUELLE DU SITE	
III-2-1	AMÉNAGEMENTS FORESTIERS EN COURS	33
III-2-2	MESURES SPÉCIFIQUES À LA FORÊT DE VAUCOULEURS	33
III-2-3	PELOUSES CALCAIRES	34
III-2-4	TERRES AGRICOLES	34
III-3	CONCLUSIONS SUR LES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS EN COURS	35

IV - PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

IV-1	ENJEUX	
IV-1-1	PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE	36
IV-1-2	SURFACE ET VULNÉRABILITÉ DES HABITATS	36
IV-2	HIÉRARCHISATION et SYNTHÈSE de l'INTÉRÊT BIOLOGIQUE des HABITATS de la MÉHOLLE	
IV-2-1	MÉTHODOLOGIE	37
IV-2-2	HIÉRARCHISATION DE L'INTÉRÊT BIOLOGIQUE DES HABITATS (carte en annexe)	38
IV-3	OBJECTIFS A ATTEINDRE	
IV-3-2	OBJECTIFS PAR GRANDS TYPES D'HABITATS	39
IV-3-3	OBJECTIFS FORESTIERS	40

V - PROPOSITIONS DE GESTION

V-1	PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 DE LA MÉHOLLE	41
V-2	MESURES FORESTIÈRES	
V-2.1	MESURES FORESTIÈRES EN VIGUEUR EN FORÊT DE VAUCOULEURS.	41
V-2.2	MESURES FORESTIÈRES COMPLÉMENTAIRES À DÉVELOPPER.	42
V-2.3	CHASSE AU GRAND GIBIER.	43
V-3	MESURES PAYSAGÈRES	43
V-4	MESURES PAR HABITAT	44
V-4.1	(Priorité 1) Pelouses calcaires Le rideau de grands Saules, les ruisseaux de la Méholle et de Nicole	47
V-4.2	(Priorité 2) La Frênaie-Ormaie inondable, la Frênaie-Aulnaie rivulaire, L'Érablaie-Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon étroit	48
V-4.3	(Priorité 3) La Hêtraie sèche à Céphalanthères L'Érablaie-Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon et la Hêtraie-Érablaie de versant nord	49
V-4.4	(Priorité 5) La fruticée mésophile La Hêtraie-Chênaie mésophile	51
V-4.5	(Priorité 6) La Chênaie pédonculée pionnière, les boisements d'Épicéa et de Pins, la Phalaridaie	52
V-4.6	Habitats hors Natura 2000	53
V-4.7	Intervention par habitats et par propriété	54

V-5	MESURES EN FAVEUR DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES	55
V-6	ACTIONS PÉDAGOGIQUES	56
V-7	CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE	
V-7.1	Commune de Sauvoy	57
V-7.2	Commune de Vaucouleurs	58
V-7.3	Commune de Villeroy-sur-Méholle	59
V-7.4	Circuit de découverte	60
V-7.5	Ensemble du site par grande rubrique et niveau d'urgence	60
	DOCUMENTS CONSULTÉS	61

annexes

	Arrêté préfectoral 907 du 7 mai 2001 portant sur l'approbation du document d'objectifs du site FR4100181	62
habitat	I • tableau récapitulatif des surfaces et habitats du site de la vallée de la Méholle	64
dendrologie	VII • tableau des essences forestières	65

Annexes cartographiques

• carte du périmètre, du foncier et du projet de sentier de découverte du site Natura 2000	66
• carte des habitats	67
• carte de hiérarchisation des habitats	68
• carte des objectifs de gestion des habitats	69

annexes consultables à la DIREN

flore	<p>II • relevés phytoécologiques en forêt communale de Vaucouleurs</p> <p>III • relevés botaniques en forêt communale de Villeroy-sur-Méholle</p> <p>IV • tableau récapitulatif de la flore des pelouses calcaires de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy</p> <p>V • flore de la prairie de fauche de Villeroy-sur-Méholle</p> <p>VI • Plantes répertoriées en bordure et dans les ruisseaux de Montigny et de la Méholle</p>
faune	<p>VIII • Lépidoptères des pelouses calcaires de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy</p> <p>IX • Orthoptères des pelouses calcaires de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy</p> <p>X • Lépidoptères rares de la forêt communale de Vaucouleurs</p> <p>XI • Coléoptères des parcelles 8, 12, 15 de la forêt communale de Vaucouleurs</p> <p>XII • Espèces sensibles (insectes) des pelouses calcaires</p>
foncier	<p>XIII • Sauvoy : références cadastrales des parcelles incluses dans le réseau Natura 2000</p> <p>XIV • Villeroy-sur-Méholle : références cadastrales des parcelles incluses dans le réseau Natura 2000</p> <p>XV • Vaucouleurs : références cadastrales des parcelles incluses dans le réseau Natura 2000</p>
gestion	XVI • Tableau de conversion habitats Natura 2000 --> stations forestières --> DOLAM

Annexes cartographiques

- carte des habitats et des espèces végétales remarquables
- carte de gestion actuelle des habitats
- carte des Z.N.I.E.F.F., des zones sensibles et des relevés de végétation

I - INTRODUCTION

I-1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

LE RÉSEAU NATURA 2000.

Le réseau Natura 2000 est constitué des sites naturels les plus remarquables et souvent les plus vulnérables des états membres de la Communauté Européenne. Son objectif est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales et culturelles. Concrètement, il s'agit de concilier l'activité humaine de production avec une pérennisation de la richesse biologique des sites, voire une restauration quand cela est possible. La mise en place du réseau doit donc rester compatible avec la gestion actuellement pratiquée; des compensations financières sont envisageables dans certaines conditions.

LE SITE DE LA MÉHOLLE.

Ce site porte le numéro européen **FR4100181**; il couvre la partie est de la carte **3215** de Commercy au 1/25000 ème, de l'Institut Géographique National.

LE COMITÉ DE PILOTAGE.

Président du comité de pilotage : Monsieur le Sous-Préfet de Commercy.

Le comité de pilotage du site de la Méholle est constitué par les représentants des

*** administrations :**

- le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- le Service de la Navigation du Nord-Est,

*** organismes consulaires et scientifiques :**

- le Président de la Chambre d'Agriculture de Meuse ou son représentant,
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace ou son représentant,

*** élus locaux :**

- les Maires des communes de Sauvoy, Vaucouleurs et Villeroy-sur-Méholle ou leurs représentants,

*** usagers :**

- Monsieur Maurice Guiot, représentant les exploitants agricoles locaux,
- Monsieur Schwalbarch, représentant les propriétaires fonciers locaux,

*** associations :**

- le Président de l'Association des Communes Forestières ou son représentant,
- Monsieur Michel Petit, représentant les sociétés de chasse locales,
- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse ou son représentant,
- le Président de la Fédération de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son
- le Président de Meuse-Nature-Environnement ou son représentant,
- le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS.

Il s'agit d'un plan de gestion spécifique à la problématique environnementale, rédigé par l'opérateur local, complémentaire dans le cas présent aux aménagements forestiers actuellement en application pour les trois forêts communales concernées.

Maître d'ouvrage délégué (par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages) : le Préfet de la région Lorraine, représenté par le Sous-Préfet de Commercy, Monsieur Le Goff,

Coordinateur technique : Direction Régionale de l'Environnement Lorraine, Monsieur Gaumand représenté par Madame P. Boularand,

Opérateur local chargé de la rédaction du document d'objectifs : Office National des Forêts, Service Départemental de la Meuse, Monsieur Roche Bruyn, (Division Aménagement, Développement, Environnement et Formation, Monsieur F. Glay), Chargé de mission : Ph. Millarakis, technicien forestier spécialisé.

DÉROULEMENT DES CONSULTATIONS.

1- Première réunion du Comité de pilotage, vendredi 17 mars 2000, Sous-Préfecture de Commercy.

Présentation de la démarche Natura 2000, de l'opérateur et du site de la Méholle : différents habitats et problématique environnementale.

* consultation des agriculteurs pour un élargissement aux prairies humides de la vallée de la Méholle et du ru Nicole.

2- Deuxième réunion du Comité de pilotage, 30 mai 2000, mairie de Sauvoy.

- **Réunion avec les agriculteurs** (échec : un seul présent, M. Laratte Sébastien, peu motivé par l'intégration dans le réseau Natura 2000).

- **Présentation** sur le terrain des pelouses calcaires de Sauvoy et Villeroy-sur-Méholle, de la prairie de fauche de Villeroy-sur-Méholle (décision d'entreprendre un diagnostic floristique), du ru Nicole (problème de conservation du rideau de Saules).

3- Troisième réunion du Comité de pilotage, 12 septembre 2000, mairie de Sauvoy.

Présentation sur le terrain des habitats forestiers et de la problématique de conservation, notamment suite à la tempête de 1999.

* consultation des forestiers des Groupes techniques de Vaucouleurs et Gondrecourt-le-Château pour rédaction du document final.

4- Quatrième réunion du Comité de pilotage, 14 novembre 2000, Sous-Préfecture de Commercy.

Récapitulation des mesures et des coûts de gestion Natura 2000.

Le présent document d'objectifs a été validé par le Comité de pilotage lors de la réunion du 14 novembre 2000 à la Sous-Préfecture de Commercy.

I-2 FONCIER

SURFACES.

Le site couvre **385 ha** sur les communes de Sauvoy, Vaucouleurs et Villeroy-sur-Méholle.

L'ensemble du site bénéficie du Régime forestier, sauf la pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle.

Tableau récapitulatif des surfaces en hectares (le détail des surfaces des parcelles cadastrales se trouve en *annexe XII, XIII et XIV*) :

Natura 2000								
statut -->		propriétés communales				propriétés privées		
gestion -->		Régime forestier			hors Rég. forestier			
commune de	total forêt	parcelles forestières	forêt	pelouse calcaire	pelouse calcaire	prairie de fauche	forêt	surface par commune
↓ Vaucouleurs	1 698	1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13p, 15, 16p, 17p, 19 à 23, 26, 29, 31, 34p, 35p*, 103, 107, 109	260	0	0	0	0	260
Villeroy-sur-M.	135	1 à 7 + 9 à 11 (●)	77,5	0	6	0	0	84
Sauvoy	142	6 À 13, 26 pie, 33, 34	38	3,2	0	0	0	41
totaux -->	1 975		375,5	3,2	6	0	0	385

(*) les parcelles 1 à 35 de Vaucouleurs sont toutes situées dans le "quart en réserve" de l'ancien taillis-sous-futaie (intérêt historique pour expliquer l'homogénéité des peuplements),

(●) 1ère série, moins la parcelle 8 (gestion différente de la deuxième série).

FORÊTS PUBLIQUES.

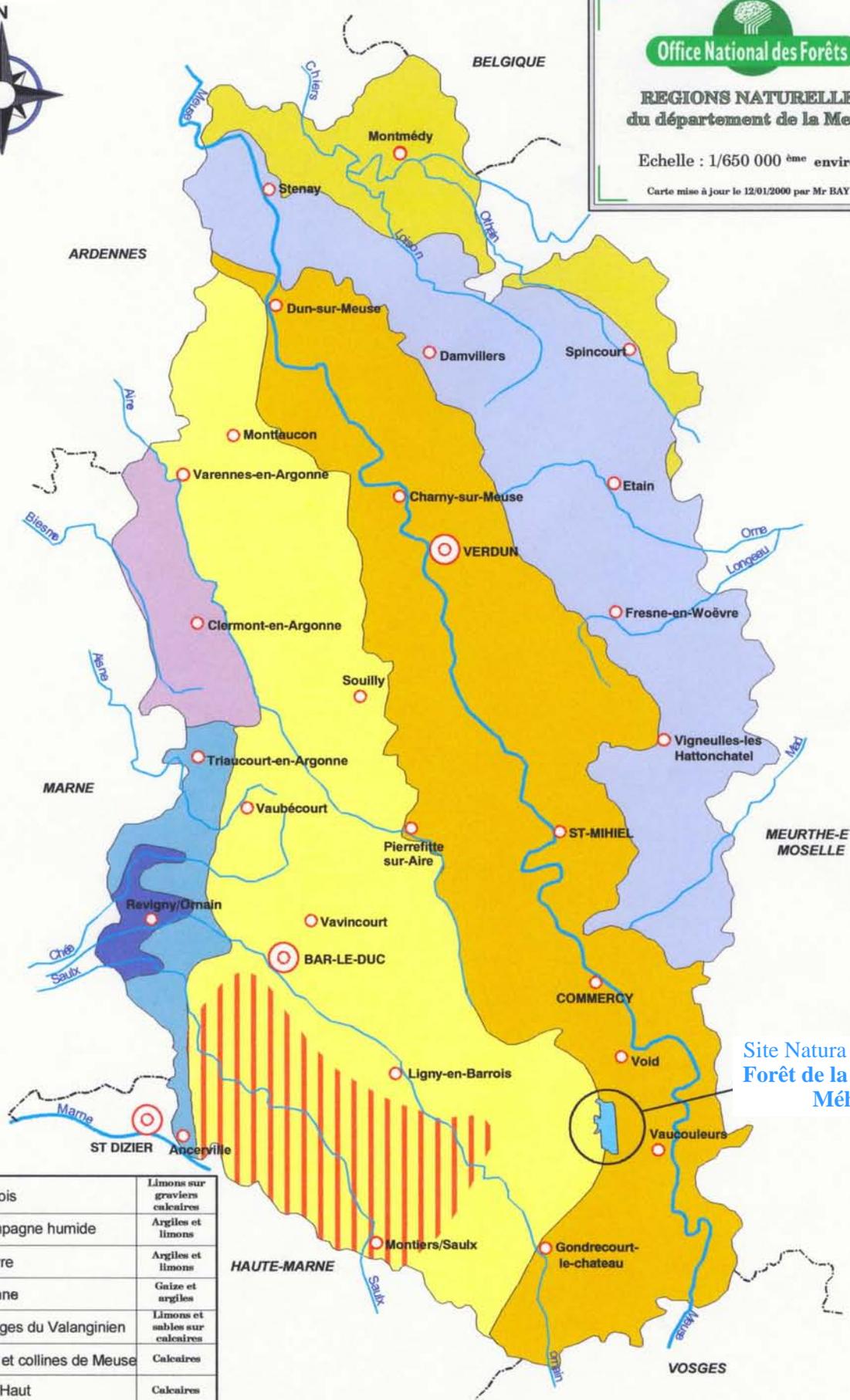
L'Office National des Forêts, Direction Régionale de Lorraine, Service Départemental de la Meuse, assure la gestion de :

- la forêt communale de Villeroy-sur-Méholle (Triage de Mauvages, Groupe Technique de Gondrecourt (M.F. des Rives d'Ornain, 55 Abainville), Division de Ligny-en-Barrois)

- des forêts communales de Sauvoy et Vaucouleurs (Triage de Vaucouleurs nord, Groupe Technique de Vaucouleurs (M.F. de Vaucouleurs, 55 Vauc.), Division de Commercy-Vaucouleurs).




Office National des Forêts
REGIONS NATURELLES
du département de la Meuse
 Echelle : 1/650 000^{ème} environ.
 Carte mise à jour le 12/01/2000 par Mr BAY S.



Site Natura 2000 n° 29 :
Forêt de la vallée de la
Méholle

	Perthois	Limons sur graviers calcaires
	Champagne humide	Argiles et limons
	Woèvre	Argiles et limons
	Argonne	Gaize et argiles
	Placages du Valanginien	Limons et sables sur calcaires
	Côtes et collines de Meuse	Calcaires
	Pays Haut	Calcaires
	Barrois	Calcaires

II- DESCRIPTION DU SITE

II-1 BIOGÉOGRAPHIE

- Le site de la vallée de la Méholle appartient à la région naturelle des Côtes et Collines de Meuse (carte ci-contre).

- **Particularités des boisements.**

Ceux-ci abritent un nombre élevé (pour le département de la Meuse) d'éléments floristiques d'Europe centrale (ou médio-européens) : Anémone fausse-Renoncule (*Anemone ranunculoides*), Orge d'Europe (*Hordelymus europaeus*), Laser à feuilles larges (*Laserpitium latifolium*), etc....

Certains de ces éléments, comme la Gesse printanière (*Lathyrus vernus*), la Renoncule à feuilles de Platane (*Ranunculus platanifolius*) ou la Violette étonnante (*Viola mirabilis*) sont par ailleurs en limite d'aire. La vallée de la Méholle constitue donc une micro-barrière bioclimatique entre le Barrois argilo-calcaire (quelques influences atlantiques révélées par de rares apparitions du Houx et du Genêt à balai) et les Côtes de Meuse plus continentales.

Le Houx fragon (*Ruscus aculeatus*), présent en forêt communale de Vaucouleurs, est un sous-arbrisseau méditerranéo-atlantique particulièrement éloigné de sa limite d'aire de répartition située en forêt de Trois-Fontaines, dans le département de la Marne.

- **Particularités des pelouses calcaires.**

Celles-ci, exposées plein sud, sont le refuge d'une flore et d'une faune aux affinités subméditerranéennes plus ou moins marquées.

- * Flore : Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), Laïche basse (*Carex humilis*), Cytise pédonculé (*Cytisus decumbens*), Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), etc.

- * Faune : certains insectes constituent des bio-indicateurs subméditerranéens particulièrement révélateurs :

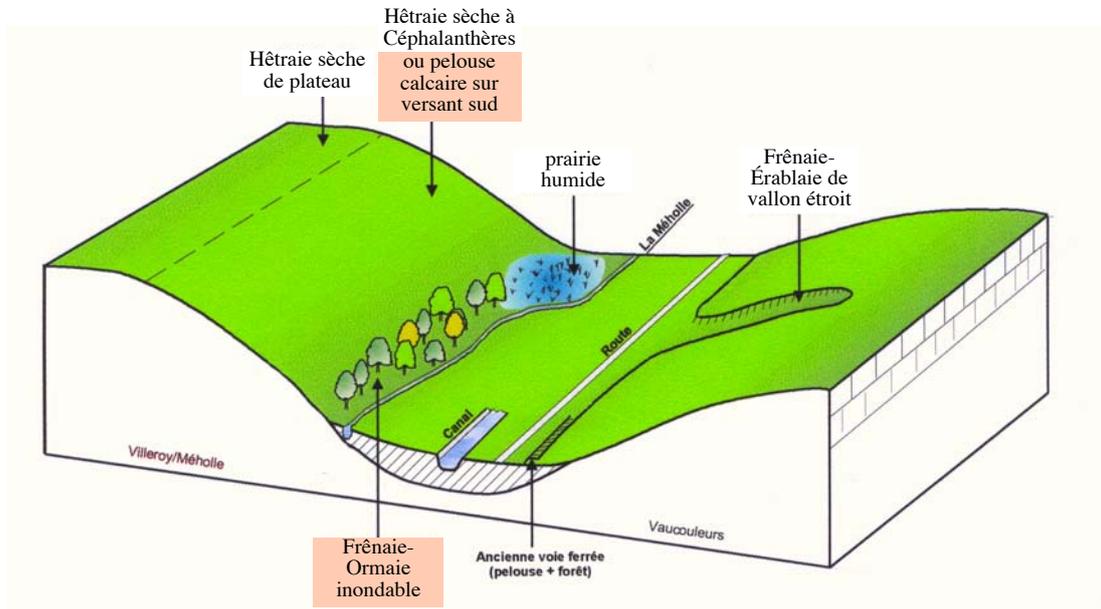
- Orthoptères --> le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*, seule localité connue en Lorraine à ce jour), le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), la Mante religieuse (*Mantis religiosa*),

- Lépidoptères --> le Flambé (*Iphiclides podalirius*), l'Argus bleu céleste (*Plebejus = Lysandra bellargus*), l'Hespérie des Potentilles (*Pyrgus armoricanus*, espèce considérée menacée en Lorraine), etc.

II-2 GÉOMORPHOLOGIE

- Les forêts de la Méholle sont installées sur un plateau calcaire rocailleux kimméridgien (et oxfordien à Astartes) entaillé de vallons étroits, à l'est d'une faille cachée.

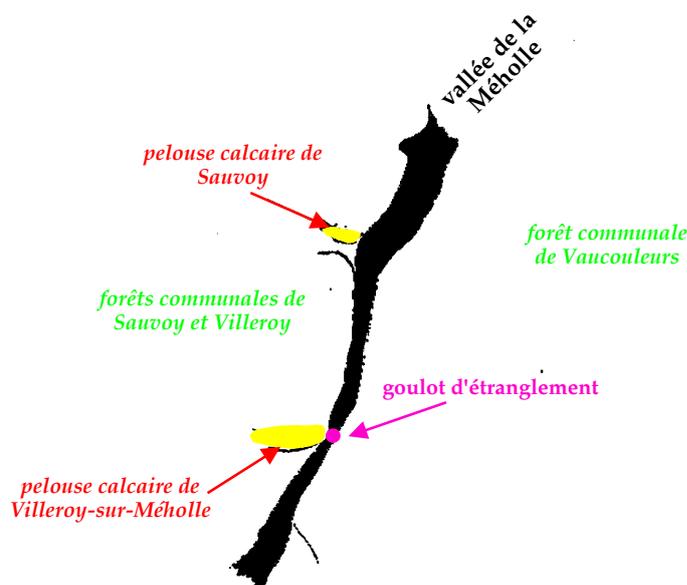
Un gouffre karstique, dit de "Quièvre ou Quèvre, Guèvre", se trouve en forêt communale de Sauvoy, parcelle 14, hors du site Natura 2000.



 Habitat prioritaire

- Le site se trouve au centre d'un rétrécissement de la vallée de la Méholle. Les pelouses de Villeroi-sur-Méholle et Sauvoy se trouvent sur les versants exposés au sud de deux vallées secondaires entaillant le plateau calcaire.

Goulot d'étranglement de la vallée de la Méholle au niveau de Villeroi-sur-Méholle et localisation des pelouses calcaires de Villeroi-sur-Méholle et de Sauvoy :



II-3 MÉTÉOROLOGIE

- Le climat est de type lorrain, avec une tendance continentale assez accusée pour le département de la Meuse, confirmée par la présence de bioindicateurs floristiques médio-européens (se reporter au chapitre III).

- Les précipitations annuelles oscillent entre 850 et 950 mm par an (source des informations : carte des isohyètes de la Meuse pour la période 1971-1990) et la température moyenne annuelle est de 9,5 degrés (source des informations : carte de la végétation de la France, feuille de Châlons/Marne).

II-4 INVENTAIRES PASSÉS

- **Z.N.I.E.F.F.**

Le site Natura 2000 de la Méholle est composé de forêts et pelouses sèches partiellement couvertes par trois fiches de l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. de 1985-1986 cartographiées en annexe :

- 00020051, rédacteur Mr Parent Georges-Henri, "Forêt en vallée de Méholle", pour la forêt communale de Vaucouleurs,

- 00010015, rédacteur Mr Dardaine Pierre, pelouse de Sauvoy du lieu-dit "la Côte",

- 00010014, rédacteur Mr Dardaine Pierre, "le grand Cherme", pelouse de Villeroy-sur-Méholle.

Remarque importante concernant les pelouses calcaires en Z.N.I.E.F.F. :

- à Sauvoy, une partie non négligeable est actuellement pâturée en intensif, avec possibilité de restauration ultérieure

- et à Villeroy-sur-Méholle, la pelouse sur le plateau a été détruite après mise en culture vers 1990.

- **Inventaire des "Espaces naturels remarquables de Lorraine"**, réalisé par le CS.L. pour le Conseil général de la Meuse.

Le site de la Méholle est également présenté sur trois fiches de l'inventaire des "Espaces naturels remarquables de Lorraine" de 1999 :

- fiche E.N.S. 55F04, "Forêt en vallée de la Méholle" pour partie,

- fiche E.N.S. 55P53, "Le revers de Saint Aubin",

- fiche E.N.S. 55P54, "Le grand Cherme".

- **Aménagement forestiers.**

Les aménagements de Vaucouleurs et Villeroy-sur-Méholle comportent des relevés floristiques joints dans le présent document en *annexe II* et *III*.

II-5 DESCRIPTION DES HABITATS

LES PELOUSES CALCAIRES - EUR 15 6210 -

CORINE biotopes 34, Pelouses calcicoles sèches et steppes.

Sur l'ensemble du site, les pelouses calcaires constituent les milieux les plus menacés et les plus importants sur le plan biologique. Dans la vallée de la Méholle, la pelouse de Villeroy-sur-Méholle est le dernier milieu naturel ouvert suffisamment étendu pour marquer le paysage (photo ci-dessous).



Pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle (Octobre 1999) , encore bien visible depuis la route départementale



Pelouse calcaire de Sauvoy, en octobre 1999, vue depuis le chemin empierré au sud-ouest du site. Le vigoureux reboisement de Pin sylvestre élimine progressivement la pelouse calcaire; ce cliché constitue un document d'archive, car une bonne partie des Pins se sont trouvés déracinés par la tempête de décembre 1999.

La pelouse de Sauvoy est par contre en train de disparaître car elle se trouve, depuis le dernier aménagement du foncier agricole, amputée par un pâturage intensif sur 2 ha environ, le reste étant en cours de reboisement par le Pin sylvestre en bonne partie déraciné par la tempête de 1999. Sur les 3,7 ha décrits en 1989 par P. Dardaine (Z.N.I.E.F.F. 00010015), il ne reste que 1,5 ha en pelouse.

1- La pelouse calcaire xérophile

CORINE biotopes 34.322, *Festuco lemanii-Brometum*

- Généralités.

Ce type de pelouse, le plus sec et le plus chaud que l'on puisse rencontrer en Lorraine, assure une transition entre le "vrai" *Xerobromion* méditerranéen et la pelouse calcaire mésophile décrite dans le paragraphe suivant.

La xérothermophilie de cette pelouse rase en fait l'un des milieux les plus riches du site de la Méholle. La flore comporte des éléments assez rares à très rares comme le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*), le Petit Pigamon (*Thalictrum minus* subsp. *minus*), la Brunelle découpée (*Prunella lasiniata*) et le Cytise pédonculé (*Cytisus decumbens*, espèce protégée en Lorraine, citée par P. Dardaine, non retrouvée en 1999).

Cet habitat n'est représenté que par une petite zone au centre de la pelouse de Villeroy-sur-Méholle (environ 0,5 ha). Le sol perturbé indique clairement qu'il s'agit d'une ancienne petite carrière à ciel ouvert, exploitée sans doute pour l'empierrement des routes.

Relevé sur 10 m² environ de la végétation rase au centre de l'habitat (*Festuco lemanii-Brometum*), en juillet 1999 : *Thymus praecox* subsp. *praecox* 3, *Hieracium pilosella* 3, *Carex flacca* 3, *Seseli montanum* 2, *Hippocrepis comosa* 2, *Prunella grandiflora* 2, *Bromus erectus* 2, *Festuca lemanii* 1, *Koeleria pyramidata* 1, *Teucrium chamaedrys* 1, *Asperula cynanchica* 1, *Sanguisorba minor* 1, *Anemone pulsatilla* 1, *Lotus corniculatus* 1, *Briza media* 1, *Potentilla neumanianna* = *tabernaemontani* 1.



Illustration du relevé floristique mentionné ci-dessus : végétation rase, particulièrement recherchée par la Mante religieuse et l'Oedipode turquoise. Tapis végétal dominé par la Laïche glauque (Carex flacca); en fleur : Brunelle à grandes fleurs (Prunella grandiflora) et Thym serpolet couché (Thymus praecox).

- Dynamique de reboisement.

Ce type de pelouse évolue vers une fruticée riche en rosacées : Poirier sauvage, Prunellier et Alisier torminal.

- Particularité faunistique.

La xérothermophilie permet aux Orthoptères de rester actifs tard en saison, jusque la mi-octobre pour les Decticelles par exemple.

2- La pelouse calcaire mésophile

CORINE biotopes 34.32, *Eumesobromion* : *Onobrychido-Brometum* ou 34.3222, *Mesobromion* du bassin parisien jurassique.

Surfaces : 6 ha sur le territoire de Villeroy-sur-Méholle, 2,25 ha sur le territoire de Sauvoy.

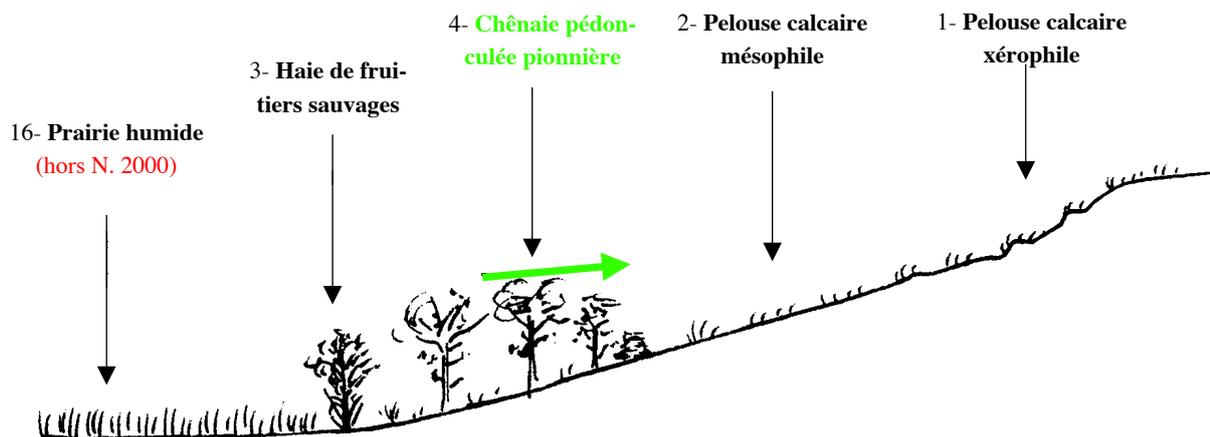
- Généralités.

Cet habitat prioritaire, qui couvre les flancs sud de deux petites collines sur les territoires des communes de Villeroy-sur-Méholle et de Sauvoy, héberge l'essentiel des Orchidées visibles sur le site Natura 2000 : 14 espèces dont plusieurs Ophrys (*Ophrys fuciflora*, *Ophrys insectifera*, *Ophrys apifera*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*).

- Dynamique de reboisement.

Elle est relativement modeste à Villeroy, car une grande partie de la pelouse est encore ouverte.

Le transect ci-dessous, de la pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle, indique cependant une évolution en cours vers un reboisement feuillu (voir également la photo-interprétation page 47) :



Le boisement s'effectue donc à partir de la partie basse, plus riche en colluvions, et à partir de la lisière de la forêt communale qui ourléifie la pelouse : présence de plantes des sols décalcifiés comme *Stachys* (= *Betonica*) *officinalis*, *Origanum vulgare* ou de lisière : German-drée scorodaine (*Teucrium scorodonia*) ou le Nerprun (*Rhamnus catharticus*).

A Sauvoy, la dynamique de reboisement est déjà bien amorcée, accélérée par la proximité d'un boisement de Pin sylvestre. Les vestiges de pelouse calcaire possède encore de nombreuses espèces intéressantes : *Allium sphaerocephalon*, *Dianthus carthusianorum*, *Himantoglossum hircinum*, *Orobanche teucrii*, *Thalictrum minus* subsp. *minus*, *Seseli libanotis*, etc. et une espèce protégée en Lorraine : *Filipendula vulgaris*.

La richesse floristique de la pelouse de Sauvoy (liste des plantes en annexe IV) justifie des mesures conservatoires de restauration difficilement incontournables, actions d'autant plus justifiées que le boisement de Pin vient de se trouver complètement destabilisé par la tempête de 1999.

LES BOISEMENTS PIONNIERS.

3- La fruticée mésophile à caractère continental.

CORINE biotopes 31.81 211, Fruticée médio-européenne à Prunellier et Troène (*Berberidion*).

Peu développée dans les reboisements pionniers (la Chênaie pédonculée s'implante rapidement), elle se présente, à Villeroy-sur-Méholle, principalement sous forme d'une haie libre âgée d'une cinquantaine d'années, contre l'ancienne clôture séparant la prairie humide de la pelouse calcaire. Miraculeusement conservée, cette haie, d'une hauteur de 3-4 mètres, est composée de ligneux --> dominants : Nerprun, Fusain, Aubépine monogyne, Prunellier,

--> disséminés : Sureau noir, Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*), Troène atteignant 2 mètres de hauteur, Églantier (*Rosa* du groupe *canina*), Camérisier à balai,

--> rares : Épine-vinette (*Berberis communis*, un seul exemplaire en fruit de 2 mètres de hauteur environ).

Au sol, la flore nitrato-phile est logique au pied du fond de vallon (Ortie urticante *Urtica dioica*, Alliaire *Alliaria petiolata*, Lamier blanc *Lamium album*, Géranium *Geranium robertianum*, Lierre terrestre *Glechoma hederacea*).



Détail de la haie de Villeroy-sur-Méholle en automne : fructification de l'Aubépine monogyne et du Fusain.

La fruticée en cours de développement sur les pelouses calcaires de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy, à éliminer en grande partie, n'est pas individualisée des habitats 1 et 2 dans laquelle elle se développe.

4- La Chênaie pédonculée pionnière.

CORINE biotopes : 41.27, Chênaies-Charmaies calciphiles = *Antherico-Carpinetum*).

En l'absence de semis de Pins, la pelouse mésophile (CORINE biotopes 34.32, *Eumesobromion* : *Onobrychido-Brometum*) peut se reboiser directement en Chêne pédonculé sans passer par le stade de la fruticée. La Chênaie pédonculée pionnière se présente à Villeroy-sur-Méholle sous forme d'un boisement très clairié de 30-40 ans, pour les arbres les plus vieux. Dans les secteurs les plus particulièrement mésophiles, le bas de pente et le versant ouest, la dynamique du Chêne est plus vigoureuse, les arbustes de la fruticée n'ayant pas le temps de s'implanter.

Dominé par le Chêne pédonculé et le Brachypode penné, cet habitat n'offre rien de particulier dans sa composition floristique ; Fusain, Aubépines (*Crataegus monogyna* et *laevigata*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène, Églantiers (*Rosa* du groupe *canina* et *Rosa arvensis*), semis de Pin noir pour les végétaux les plus fréquents. Le Genévrier commun, le Pommier sauvage et le Nerprun sont beaucoup plus rares.

La strate herbacée retraduit bien un milieu ouvert, une pelouse calcaire, en pleine évolution vers la forêt. Un mélange de flore de pelouse vestigiale (*Seseli montanum*) côtoie une flore forestière naissante (*Viola hirta*) avec une flore intermédiaire de pelouse sur sol profond (Cirse laineux *Cirsium eriophorum*, Salsifis des prés *Tragopogon pratensis*, Seneçon à feuilles de roquette *Senecio erucifolius*, Aigremoine eupatoire *Agrimonia eupatoria*).

5- Les boisements de Pins et d'Épicéa.

CORINE biotopes : 83.3111 Plantations d'Épicéa commun et 83.3122 Plantations de Pins exotiques.

- La plantation d'**Épicéa commun** de la parcelle 109 de Vaucouleurs couvre un ancien terrain agricole intégré à la forêt communale en 1952.

- Les **Pins noir et sylvestre**, non spontanés dans le département de la Meuse, ont été plantés dans deux zones bien distinctes sur les territoires de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy :

- parcelle 7 de Villeroy-sur-Méholle.

Cette plantation de Pin noir, complètement balayée par la tempête de décembre 1999, comporte une pelouse calcaire en bordure sud de la forêt communale. Quelques Orchidées, dont l'Orchis morio, poussent également en lisière de pinède, sur le plateau en bordure du champ cultivé (végétation à suivre lors de la reconstitution du boisement),

- parcelle hors aménagement de Sauvoy.

Les Pins sylvestres d'une cinquantaine d'années présentent une menace pour la pelouse de Sauvoy, car les semis de cette essence accélèrent la transformation d'un habitat biologiquement très riche (illustration sur le cliché photographique page 8). L'avancée de ce boisement demanderait donc à être contenu le long d'une limite facilement mise en place sur le terrain.

Illustration de la dynamique de reboisement de la pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle :

a) reboisement très lent de la partie xérophile (*Festuco lemanii-Brometum*), à partir du Prunellier, du Fusain, de l'Alisier torminal, du Genévrier et du Poirier sauvage (non visible sur le cliché).



b) rapide boisement feuillu de la partie mésophile (*Eumesobromion : Onobrychido-Brometum*), sans doute dès l'arrêt du pâturage. Le Chêne pédonculé, associé à diverses essences pionnières comme le Pommier sauvage et les Aubépines (*Crataegus monogyna* et *laevigata*), domine largement ce boisement pionnier.



LES FORÊTS ALLUVIALES RÉSIDUELLES - EUR 15 91E0 -

CORINE biotopes 44.3, *Alno-Padion*.

Dans la vallée de la Méholle, les boisements alluviaux ne sont représentés que par de minces cordons étroits, de faible surface en bordure de ruisseaux.

6- La Frênaie-Aulnaie des rivières à débit rapide.

CORINE biotopes 44-32, *Stellario-Alnetum glutinosae*.

En forêt communale de Villeroy, cette forêt alluviale résiduelle inondable n'est présente que sur un mince cordon d'alluvions récentes en bordure de la Méholle. Quelques cépées d'Orme lisse sont localisées au pied de la Méholle.

Les débris d'Orme champêtre qui jonchaient le sol forestier en 1999 sont les derniers témoins d'une essence autrefois mieux représentée. Les plantes caractéristiques mésohygrophiles neutro-nitratophiles sont l'Ail des Ours, Orme lisse, etc. L'absence de caractéristiques de l'Ormaie argilicole (Cassis, Groseillier rouge, Houblon, etc...), remplacées ici par la Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*) et la Corydale solide (*Corydalis solida*), montre que ce groupement relictuel est associé à un cours d'eau temporaire. Relevé F de l'annexe III.

7- La Frênaie-Aulnaie de suintements et rivulaire.

CORINE biotopes 44-313, *Carici remotae-Fraxinetum cirsietosum*.

Il s'agit d'un boisement localisé en forêt communale de Vaucouleurs, confiné au niveau des suintements de la source et du ruisseau de Gomevau ainsi que sur les bordures parfois inondables du ru Nicole.

Flore caractéristique : le Frêne, l'Aulne glutineux, l'Orme de Montagne, l'Ail des Ours, la Sanicle d'Europe, la Bugle rampante, l'Épiaire des bois, la mousse *Plagiomnium undulatum*, etc... Dans ce milieu carbonaté et frais, les Orchidées forestières sont bien représentées : la Platanthère à deux feuilles, l'Orchis mâle, la Listère à deux feuilles, l'Épipactis à larges feuilles et l'Épipactis à labelle étroit (*Epipactis leptochila*). Relevé VII de l'annexe II.

8- Le rideau de grands Saules.

CORINE biotopes 44-13, Forêts galeries de Saules fragile et blanc.

En forêt communale de Vaucouleurs, le rideau de grands Saules constitue le stade pionnier de la Frênaie-Aulnaie de suintements et rivulaire (*Carici remotae-Fraxinetum cirsietosum*). La Saulaie fragile et blanche forme une mince galerie inondable, entre la Phalaridaie des berges du ruisseau et les boisements plus mésophiles occupés parcelle 109 par une plantation d'Épicéa.

Certains vieux Saules taillés en têtard portent des épiphytes herbacés et ligneux inhabituels : Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*), Troène et Chèvrefeuille. La présence d'un Prunier d'origine cultivée (*Prunus intititia* ?), retourné à l'état sauvage en lisière de forêt, contre le ru Nicole, constitue également une curiosité botanique.

Les vieux Saules taillés en têtard confirment un tracé stabilisé depuis au moins une cinquantaine d'années, mais le déboisement en aval laisse présager des perturbations à venir.

Flore de la terrasse inondable contre le ru Nicole, parcelle 109 : Frêne, Chêne pédonculé, Épine noire, Aubépine monogyne, Troène, Cornouiller sanguin, Églantier, Rosier des champs, Bourdaine, Viorne obier, la flore de la Frênaie à Cirse est appauvrie par une plantation d'Épicéa : Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), Angélique des bois, Reine des prés, Ortie urticante, Lysimaque nummulaire, Renoncule ficaire, etc. Fougère mâle, Fougère des chartreux, Angélique des bois, Valériane rampante, Épipactis à larges feuilles, Renoncule rampante, Cardère velue (*Dipsacus pilosus*).



Rideau de grands Saules au niveau de la parcelle 109 : on notera la présence de la Baldingère de chaque côté du ruisseau, ainsi qu'un Camérisier épiphyte sur un Saule blanc taillé en têtard.

9- La Hêtraie sèche à Céphalanthères. - EUR 15 9150 -

CORINE biotopes 41-161, *Carici-Fagetum* et *Cephalanthero-Fagion*.

- La Hêtraie sèche à Céphalanthères occupe soit :

- les hauts de versants caillouteux exposés au sud. La présence occasionnelle de la Renoncule à feuilles de Platane et de la Violette étonnante confère à cet habitat un caractère sub-montagnard. Flore caractéristique : le Grémil pourpre-bleu, la Laîche digitée, le Troène, la Phalangère rameuse, le Dompte-venin, la Laîche des montagnes, etc....La Céphalanthère de Damas (*Cephalanthera damasonium*) n'a été trouvée que dans la parcelle contre le ruisseau de Nicole. Relevé IV de l'*annexe II*.

- les ruptures de plateaux secs, et dans ce cas il s'agit d'une Hêtraie-chênaie mésoxérophile à Alisier blanc. Plus rare, elle occupe à Vaucouleurs les croupes de plateaux secs à sols superficiels calcaires, souvent en contact avec les versants sud. Relevé II de l'*annexe II*.

- Sylvofaciès des Hêtraies sèches à Céphalanthères : la Hêtraie est remplacée, pour des raisons historiques, par de maigres taillis de Charme et des Chênes pédonculés de petite taille (= "bois moyens"), obtenus par surexploitation des forêts au siècle dernier pour l'industrie et le chauffage des habitations.

Les autres essences forestières sont le Tilleul à grandes feuilles, l'Érable sycomore, l'Érable plane, l'Alisier blanc et l'Alisier torminal.

- Plantes remarquables : Arabette à fleurs peu nombreuses (*Arabis pauciflora*), Renoncule à feuilles de Platane (*Ranunculus platanifolius*) et Épipactis à labelle étroit (*Epipactis leptochila* dont la variété *cleistogama*).

- Il existe une variante sur versant caillouteux calcaire, cartographiée 9b, riche en Séslerie bleue (*Sesleria caerulea*).

10- La Hêtraie-Chênaie mésophile. - EUR 15 9130 -

CORINE biotopes : 41-1311, *Melico-fagetum*.

La Hêtraie-Chênaie mésophile à Mélisque et Aspérule occupe une bonne proportion des plateaux et versants argilo-calcaires peu ou pas thermophiles (68 % environ du site Natura 2000).

Comme la Hêtraie sèche à Céphalanthères, cet habitat est dominé par des Chênes pédonculés de petite taille.

11- La Hêtraie-Érablaie de versant nord. - EUR 15 9130 -

CORINE biotopes : 41-133, *Dentario heptaphyllidi-Fagetum*.

- La Hêtraie à Tilleul à grandes feuilles et Érables occupe les bas de pente et versants nord relativement fertiles. La flore est celle des situations confinées froides : Dentaire (*Cardamine heptaphylla*), Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*), Pulmonaire tubéreuse (*Pulmonaria montana*), Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), Gesse printanière (*Lathyrus vernus*), Renoncule à feuilles de Platane (*Ranunculus platanifolius*), Violette étonnante (*Viola mirabilis*). Des Fougères, dont la fausse Fougère mâle (*Dryopteris affinis* subsp. *borreri*) et la Fougère dilatée (*Dryopteris dilatata*).

- Sylvofaciès : boisement varié et élancé d'Orme de Montagne, d'Érables sycomore et plane, de Tilleul à grandes feuilles et de Frêne souvent associés au Hêtre. Relevés III de l'*annexe II* et A de l'*annexe III*.

- Variante : une forme mésoxérophile à Séslerie bleue sur calcaires caillouteux pauvres en éléments fins (relevé V de l'*annexe II*) remplace le groupement sur colluvions. Très localisée en forêt communale de Vaucouleurs, cet habitat présente également un intérêt biologique.

12- Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon étroit.

CORINE biotopes 41.231, Frênaies-Chênaies sub-atlantiques à Primevère, *Primulo-Carpinetum* .

- Représentée sur le site Natura 2000 par une Frênaie-Érable de fonds de vallons étroits à caractère montagnard peu marqué : il manque des espèces de vallons froids comme la Centaurée des montagnes (présente dans la vallée de la Méholle, en forêt communale de Void, hors Natura 2000) et l'Aconit tue-loup.

- Sylvofaciès : boisements mélangés de Chêne pédonculé (ici fortement favorisé par l'homme), Érable sycomore, Frêne et de Tilleul à grandes feuilles. Les débris d'Orme de montagne qui jonchent parfois le sol forestier sont les témoins d'une essence autrefois mieux représentée.

- La référence [CORINE biotopes 41.231](#) distingue deux types :

- 12a, **la Frênaie-Chênaie à Corydales** (partie basse des fonds de vallons) qui héberge l'essentiel de la flore remarquable des fonds de vallon froids de la Méholle comme la Gesse printanière, l'Anémone fausse-Renoncule, la Nivéole, la Renoncule à feuilles de Platane, la Renoncule des bois (*Ranunculus nemorosus*, rare dans le Barrois), la Lathrée écailleuse.

La Corydale solide (*Corydalis solida*) n'est présente que dans la petite zone inondable de Villeroy-sur-Méholle, en contact avec la Méholle.

Relevé VI de l'*annexe II*.

- 12b, **la Frênaie-Chênaie à Arum**, confinée dans les vallons secs, se révèle beaucoup moins riche d'un point de vue botanique : Bardane des bois, Érable plane, Véronique des montagnes, Stellaire holostée, Moscatelline, etc.

Relevé I de l'*annexe II*.

LES MILIEUX HUMIDES.

13- Les ruisseaux rapides à Renoncule flottante - EUR 15 3260 -

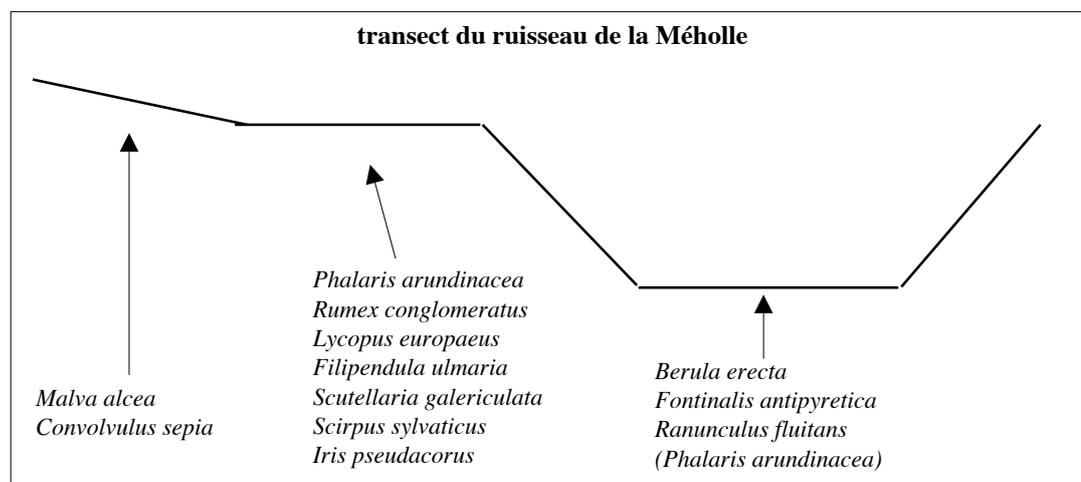
CORINE biotopes 24.44, Végétation flottante des rivières eutrophes.

Les deux ruisseaux de la Méholle et Nicole ou de Montigny peuvent être associés aux cours d'eau méandreux sur plateaux calcaires, de "type 5" suivant la nomenclature proposée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ils sont alimentés par les eaux de ruissellement des territoires de Montigny et Villeroy-sur-Méholle. Les tronçons rectilignes, notamment les séparations entre forêt et cultures, sont des parties de cours d'eau artificiellement redressées lors de la création du canal de la Marne au Rhin.

La Méholle a conservé une partie de son tracé originel méandreux, alors que les tronçons rectilignes en bordure de propriété indique une rectification du cours d'eau par l'homme. Des tronçons rectilignes existent sur les ruisseaux Nicole (ou de Montigny) et de la Méholle.

• La Méholle.

Le lit de la Méholle est partiellement colonisé par la Berle dressée (*Berula erecta*) et une bryophyte, *Fontinalis antipyretica*, sous la forme d'un accomodat en touffe adapté à l'assec régulier du cours d'eau (détermination : Alain Untereiner). La Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) et l'Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*) apparaissent en aval, au-delà de la forêt de Sauvoy. Les berges de ce ruisseau à débit rapide et irrégulier, à sec en août-septembre, sont colonisées par une Phalaridaie, habitat dominé par la Baldingère accompagnée par des hygrophiles acceptant l'assec estival : *Rumex conglomeratus*, *Lycopus europaeus*, *Convolvulus sepia*, *Filipendula ulmaria*, *Scutellaria galericulata*, etc.....



• Le ru Nicole

Les berges de ce ruisseau présentent une flore plus variée, comprenant quelques plantes rares à assez rares en Lorraine : Millepertuis à quatre angles *Hypericum quadrangulum*, une sous-espèce rare de la Menthe aquatique *Mentha aquatica* subsp. *ortmanniana*, le Potamot crépu *Potamogeton crispus* et deux hybrides de Saules.



Ci-contre : la Méholle, vue depuis le pont de Villeroy-sur-Méholle en septembre 1999.

Berges :

Baldingère desséchée et → petite colonie encore verte de Scirpe des bois (Scirpus sylvaticus) au bord de la Méholle.

Fond de l'eau :

Berle dressée (Berula erecta) et Baldingère (Phalaris arundinacea).

14- La Phalaridaie.

CORINE biotopes 53.17, Phalaridetum arundinacea.

Cette roselière dominée par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*) occupe les berges non boisées ou semi-boisées des ruisseaux de la Méholle et Nicole.

La Phalaridaie, très résistante à la sécheresse et à la pollution, caractérise ici un système hydraulique perturbé par l'irrégularité du débit de l'eau et par une agriculture intensive : des algues filamenteuses, témoins d'une certaine eutrophie, tapissent localement le fond de la Méholle.

15- Le canal de la Marne au Rhin (hors périmètre Natura 2000).

CORINE biotopes 22.13, *Magnopotamion* par rapprochement (eaux stagnantes des lacs eutrophes naturels).

- Ce canal, de moins en moins utilisé comme voie de transport, possède une flore d'eau eutrophe carbonatée dominée par le Potamot luisant, l'Élodée à longues feuilles (*Elodea nuttallii*), le Myriophylle en épi et la Sagittaire sous sa forme stérile complètement immergée (feuilles en lanières).

A priori, aucun captage d'eau destiné à alimenter le canal ne perturbe la Méholle.

- La rigole d'alimentation du canal de la Marne au Rhin, qui remonte à la création du canal en 1841-1846, traverse la forêt communale de Villeroy-sur-Méholle. Cet ouvrage en pierre et béton lisse ne présente aucun intérêt biologique : son fonctionnement intermittent et la vitesse d'écoulement de l'eau rendent impossible le fonctionnement d'un véritable écosystème, bien que quelques poissons soient "aspirés" dans les conduits. Il est donc proposé d'exclure cet ouvrage du site Natura 2000 de la Méholle.

Cet équipement génère cependant un problème pour la faune, non solutionné après l'installation d'abreuvoirs vers 1980 : la noyade relativement fréquente de Chevreuils, en moyenne 15 à 20 par an sur l'ensemble du réseau d'alimentation. Les Chevreuils, lorsqu'ils sont engagés dans la rigole en eau, cherchent à la franchir au plus court en négligeant les seuils aménagés à leur intention. Le seul moyen d'éviter les noyades serait l'installation de grillages métalliques. Ce problème dépasse les limites du site Natura 2000 (les rigoles se prolongent à l'extérieur du site) et doit être revu sur l'ensemble du réseau après concertation entre les sociétés de chasse locale et le Service de la navigation.

LES PRAIRIES HUMIDES

(hors périmètre Natura 2000)

16- Les prairies de fauche semi-extensives (parfois pâturées en arrière saison).

- EUR 15 6510 -

CORINE biotopes 38.2, Prairies de fauche de basse altitude, *Arrhenatherion*.

- contre la Méholle (exploitant :)

Cette petite prairie de fauche exploitée en semi-intensif comporte encore quelques éléments des prairies maigres naturelles : Centaurée scabieuse (*Centaurea scabiosa*), Grand Boucage (*Pimpinella major*), Fenouil des chevaux (*Silaum silaus*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*).

La fauche précoce n'a pas permis de dresser la liste des végétaux, sans doute d'intérêt très moyen, compte-tenu de l'agriculture de type semi-intensif à intensif actuellement mis en oeuvre. La renaturation de cet espace agricole est toutefois envisageable.

- de Villeroy-sur-Méholle (exploitant : Mr Laratte à Sauvoy)

Cette Arrhenatheraie fauchée deux fois par an se révèle un peu moins fraîche que celle contre la Méholle. Sept espèces sont des caractéristiques des prairies de fauche mésophiles fertilisées et bien drainées : *Anthriscus sylvestris*, *Arrhenatherum elatius*, *Crepis biennis*, *Heracleum sphondylium*, *Knautia arvensis*, *Leucanthemum vulgare*, *Tragopogon pratensis* (+ *Pimpinella major* dans la prairie contre la Méholle).

L'inventaire floristique réalisé avant la première coupe de juin (*annexe V*) oppose deux types de végétation :

- des éléments des prés maigres ou peu amendés : Brome érigé (*Bromus erectus*), Petit Cocriste (*Rhinanthus minor* subsp. *minor*), Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Sauge des prés (*Salvia pratensis*), Fenouil des chevaux (*Silaum silaus*), en général localisés contre la route départementale,

- des témoins d'anciens pâturages ou d'apports d'engrais plus importants : plages d'Ortie urticante et de Renoncule âcre.

• Ces prairies mésophiles localement inondables, malgré leur intérêt floristique modeste, présentent cependant une potentialité relativement proche et une biodiversité correcte (45 à 50 taxons). Elles pourraient ultérieurement faire l'objet d'une gestion conservatoire et ainsi s'enrichir en végétaux des prés maigres.

17- Les prairies humides pâturées.

CORINE biotopes 81.2, Prairies humides améliorées dérivant de l'*Angelico-Cirsietum oleracei*, 37.211 ou des prairies de fauche extensives = *Arrhenatherion* = 38.2.

Habitats pouvant être regroupés avec les prairies humides inondables à Cirse des maraîchers sur sols légèrement carbonatés.

18- Les grandes cultures.

CORINE biotopes 82.1.

• Variante en jachère (18b) : la jachère agricole de Mr Moulin domicilié à Houde-laincourt (Meuse) se trouve au contact du site Natura 2000, contre la parcelle 109 de Vaucou-leurs.

II-6 HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Rappels : les habitats d'intérêt communautaire, prioritaires ou non, ont tous un code "EUR 15" en plus du code CORINE biotopes.

Les surfaces et codifications CORINE biotopes sont précisées dans l'*annexe I* en fin de document.

- Classement. Le site comprend
 - cinq habitats prioritaires, regroupés sous les codes **EUR 15 = 6210 et 91E0** :

EUR 15	habitats (désignation dans le texte)
6210 , Formations herbeuses sèches semi-naturelles	Pelouse calcaire mésoxérophile à xérophile
	Pelouse calcaire mésophile
91E0 , Forêts alluviales mélangées d'Aulnes et de Frênes de l'Europe tempérée et boréale	Rideau de grands Saules (<i>S. fragilis</i> et <i>S. alba</i>)
	Frênaie-Aulnaie de suintements et rivulaire
	Frênaie-Aulnaie des rivières à débit rapide

Les habitats prioritaires pour lesquels il serait urgent d'entreprendre des actions de génie écologique sont les pelouses calcaires de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy.

- six habitats d'intérêt communautaire.

Ils sont regroupés dans les codes **EUR 15 3260, 9130, 9150 et 9160** :

EUR 15	habitats (désignation dans le texte)
3260 , Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	ruisseau rapide à Renoncule flottante
9130 , Hêtraies de l' <i>Asperulo-fagetum</i>	Hêtraie-Chênaie mésophile
	Hêtraie-Érabraie de versant nord à Dentaire
9150 , Hêtraies calcicoles médio-européennes (<i>Cephalanthero-Fagion</i>)	Hêtraie sèche à Céphalanthères
9160 , Chênaies du <i>Stellario-Carpinetum</i>	Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon étroit à Corydales
	Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon étroit à Arum

II-7 VÉGÉTAUX REMARQUABLES POUR LA LORRAINE

PLANTES PROTÉGÉES.

• **Protection régionale, arrêté ministériel du 25 février 1994 :**

- **pelouses calcaires** : le Cytise couché (*Cytisus decumbens*, non revu en 2000), *Filipendula vulgaris* (disparu sur le site de Villeroy ?) et le Petit Pigamon des rochers dont la présence est douteuse (*Thalictrum minus* subsp. *saxatile*).

Remarque concernant le Petit Pigamon (*Thalictrum minus* subsp. *saxatile*) : certaines populations de Petits Pigamons présentent les caractères de la sous-espèce *saxatile* protégée en Lorraine. Dans l'attente de recherches futures pour préciser le statut taxonomique de cette sous-espèce, actuellement discuté (article de J. Lambinon, Dumortiera 70-71, 1998), la présence de la sous-espèce *saxatile* sur le site de la Méholle n'est pas envisagée.

- **boisements** : *Epipactis leptochila*, *Epipactis leptochila* var. *cleistogama* et *Leucojum vernum*.

• **Protection départementale, arrêté ministériel du 25 février 1994 :**

Ranunculus platanifolius + *Ruscus aculeatus* dont la cueillette est interdite.

PLANTES REMARQUABLES POUR LA LORRAINE.

• Localisation : consulter le plan en annexe.

• Liste récapitulative des végétaux remarquables connus sur le site (Z.N.I.E.F.F. + prospections de 1999) et niveau de protection des

- espèces des pelouses calcaires :

	statut				statut		
	lorrain	intérêt biogéo	protection lorraine		lorrain	intérêt biogéo	protection lorraine
<i>Allium sphaerocephalon</i>				<i>Himantoglossum hircinum</i>	r		
<i>Anemone pulsatilla</i>				<i>Lactuca perennis</i>	ar		
<i>Asperula cynanchica</i>				<i>Linum tenuifolium</i>			
<i>Aceras anthropophorum</i>				<i>Ophrys apifera</i>			
<i>Carex humilis</i> (?)				<i>Orobanche alba</i> (= <i>epithimum</i>)			
<i>Cuscuta epithimum</i>				<i>Prunella laciniata</i>	ar		
<i>Cytisus decumbens</i>			x	<i>Rosa agrestis</i>			
<i>Dianthus carthusianorum</i>				<i>Seseli montanum</i>			
<i>Erigeron acer</i>				<i>Seseli libanotis</i>			
<i>Fragaria viridis</i> (*)				<i>Thalictrum minus</i> subsp. <i>minus</i>			
<i>Filipendula vulgaris</i>			x	<i>Thalictrum minus</i> subsp. <i>saxatile</i> ?			x
<i>Gentianella ciliata</i>				<i>Trifolium ochroleucon</i>	r		
<i>Hieracium glaucinum</i>				<i>Trifolium montanum</i>	ar-r		
				<i>Trifolium rubens</i>	ar-r		
				<i>Trifolium scabrum</i>	r		
				<i>Veronica prostrata</i>			

? à confirmer

* : protégée dans la plaine d'Alsace

: protégée en région de Champagne-Ardenne

niveau de rareté : consulter l'annexe

r : rare, **rr** : très rares

ar : assez rare

- espèces forestières :

	statut intérêt protection				statut intérêt protection			
	lorrain	biogéo	Lorraine		lorrain	biogéo	Lorraine	Meuse
<i>Acer platanoides</i>				<i>Lathyrus vernus</i>				
<i>Aceras anthropophorum</i>				<i>Laserpitium latifolium</i> (#)				
<i>Asarum europaeum</i> (#)				<i>Leucojum vernum</i>				X
<i>Allium ursinum</i>				<i>Melica nutans</i>				
<i>Anemone ranunculoides</i> (*)				<i>Polygonatum odoratum</i>				
<i>Anthericum ramosum</i> (*)				<i>Pyrola rotundifolia</i>				
<i>Anacamptis pyramidalis</i>				<i>Ranunculus platanifolius</i>				X
<i>Arabis pauciflora</i>	r			<i>Ruscus aculeatus</i>				X
<i>Arctium nemorosum</i>				<i>Salix x alopecuroides</i>				
<i>Berberis vulgaris</i>				<i>Scilla bifolia</i>				
<i>Buglossoides purpureocaerulea</i>				<i>Sorbus domestica</i>				
<i>Calamintha sylv. subsp. sylvatica</i>				<i>Sesleria caerulea</i>				
<i>Corydalis solida</i> (#)				<i>Ulmus laevis</i>				
<i>Dentaria heptaphylla</i>				<i>Viola mirabilis</i>				
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>				Champignons				
<i>Epipactis leptochila</i>			X	<i>Cortinarius cumatilis</i> subsp. <i>cumat.</i>	ar			
<i>Epipactis leptochila</i> var. <i>cleistogama</i>			X	<i>Ganoderma lucidum</i>	ar			
<i>Fragaria moschata</i>	r			<i>Hygrophorus penarius</i>	ar			
<i>Hepatica nobilis</i>				<i>Paxillus atrotomentosus</i>	ar			
<i>Hordelymus europaeus</i>				<i>Russula alutacea</i>	rr			
<i>Lathraea squamaria</i>				<i>Tremiscus helvelloides</i>	r	(= <i>Guepinia rufa</i>)		

* : protégée dans la plaine d'Alsace

: protégée en région de Champagne-Ardenne

ar : assez rare

r : rare, **rr** : très rares

• Évolution de la flore des pelouses.

La flore est sensiblement identique à celle décrite en 1985 par P. Dardaine; il manque cependant deux plantes remarquables protégées en Lorraine, le Cytise pédonculé *Cytisus decumbens* sur les deux pelouses calcaires du site et la Filipendule *Filipendula vulgaris* sur la pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle.

• Champignons.

Le site de la Méholle n'est pas particulièrement favorable à la flore fongique du fait de la xéricité d'une bonne partie des habitats. Cependant, plusieurs espèces intéressantes ont été notées en forêt communale de Vaucouleurs :

- *Russula alutacea*, localement très rare en Lorraine,

- *Paxillus atrotomentosus*, *Ganoderma lucidum*, le Polypore coloré, espèces en général peu fréquentes,

- *Cortinarius cumatilis* subsp. *cumatilis* et *Hygrophorus penarius*, considérés dans la littérature comme assez rares,

- *Tremiscus helvelloides* = *Guepinia rufa*, représentant de la famille des Trémelles rare en Meuse, trouvé sous des résineux dans la parcelle 107 de Vaucouleurs.

II-8.1 MAMMALOGIQUE

Le site de la vallée de la Méholle héberge pratiquement tous les éléments de la faune de la plaine lorraine : Chevreuil, Sanglier, Renard, Blaireau, **Chat sauvage**, Martre, Lièvre, Écureuil. Aucune donnée de Belette et Hermine, a priori également présentes.

Le Cerf étend actuellement son domaine à cette partie des Côtes de Meuse : les premières observations en forêt de Vaucouleurs remontent à 1996.

II-8.2 ORNITHOLOGIQUE

- des milieux humides. Plusieurs oiseaux remarquables ont été notés lors des inspections de terrain de 1999-2000 :

- le **Cincle plongeur** ou Merle d'eau (*Cinclus cinclus*) et le **Martin pêcheur** (*Alcedo atthis*) fréquentent la Méholle (un Cincle cantonné le 15 Octobre 1999, en bordure de la forêt de Sauvoy); leur reproduction sur le tracé de la Méholle n'a toutefois pas pu être vérifiée.

- le **Courlis cendré** (*Numenius arquata*) pourrait être un migrateur régulier dans cette vallée en connexion avec la vallée de la Meuse (à confirmer).

- **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*) : des présomptions de nidification pèsent sur cet oiseau observé essentiellement en période de migration (mars, avril, mai, juin, septembre) dans les vallées de la Méholle et du ru Nicole.

- deux **Aigrettes** (*Garzetta garzetta*) observées durant plusieurs mois (automne 2000).

- des boisements (résultats de l'étude menée en 1996, à l'occasion de la révision de l'aménagement forestier de Vaucouleurs).

Les résultats de cette étude, transposables aux forêts de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy, font apparaître une faune sans véritable particularité pour la Lorraine :

- 55 espèces d'oiseaux inventoriées en période de nidification,

- les éléments les plus intéressants sont les Pics, représentés par cinq espèces : le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le **Pic cendré** (*Picus canus*), le Pic vert (*Picus viridis*) et le **Pic noir** (*Dryocopus martius*). Le Pic cendré présente un intérêt biologique supérieur, car il s'agit d'une espèce considérée en régression dans le nord-est de la France.

- la **Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*) observée une bonne partie de l'année, l'**Autour des Palombes** (*Accipiter nisus*) et le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) sont sans doute trois espèces à rajouter dans la liste des espèces nicheuses.

Une recherche systématique de la **Gélinotte** (*Bonasia bonasia*) et de la **Chouette de Tengmalm** (*Aegolius funereus*), entreprise en 1996 et 1997 par le technicien forestier Jean Poirot, n'a pas permis de trouver ces deux oiseaux (la Gélinotte est considérée disparue depuis 1978 environ).

- des pelouses calcaires (et lisières forestières).

Présence de la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), de la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), du Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), de l'Épervier d'Europe (*Accipiter gentilis*) et de la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) à Villeroy-sur-Méholle.

La pelouse de Sauvoy n'a pas fait l'objet d'un inventaire ornithologique. L'**Alouette lulu** (*Lullula arborea*) et le **Torcol** (*Jynx torquilla*), notés lors de l'étude ornithologique en forêt communale de Vaucouleurs, pourraient se reproduire sur le plateau broussailleux de Sauvoy (à confirmer).

II-8.3 HERPÉTOLOGIQUE

Les seules données de reptiles et amphibiens concernent les pelouses mésophiles de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy, sur lesquelles la faune, encore mal connue, comporte deux espèces intéressantes pour la Lorraine : la **Coronelle lisse** et le **Lézard des souches**.

intérêt biologique	espèce	nom français	Villeroy	Sauvoy
	<i>Lacerta viviparia</i>	Lézard vivipare	x	x
B	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches		x
	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	x ?	x ?
B	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	x	
	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	x ?	x ?
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse		x

B = bioindicateur de pelouses calcaires

La présence de la Couleuvre à collier et de l'Orvet, non vérifiée, est très probable.

II-8.4 PISCICOLE

Le ru Nicole est classé en première catégorie : la **Truite sauvage** (*Salmo trutta*) et le **Vairon** (*Phoxinus phoxinus*) se reproduisent dans ce petit cours d'eau permanent.

La Méholle comporte la même faune (information Th. Buzz, C.S.P.) : résultat de la pêche électrique du 10-06-99 en amont du pont de Villeroy-sur-Méholle = 33 Truites fario (1,095 kg) et 2 Vairons (0,004 kg).

Le **Chabot** (*Cottus gobio*) a été identifié en octobre 1999 dans le ru Nicole, contre la parcelle 109 de la forêt communale de Vaucouleurs.

Des pêcheurs locaux signalent dans ce même ruisseau la présence de la **Lote de rivière** (*Lota lota*).

II-8.5 ENTOMOLOGIQUE

- *Orthoptères* des pelouses mésophiles.

Plusieurs sondages effectués en fin d'année (03-09 1999 et 15-09-2000) ont permis de mettre en évidence la richesse orthoptérologique des pelouses de Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy, sites pour lesquels on ne disposait pas de données bibliographiques.

Avec un total de **dix-neuf** espèces identifiées, ces pelouses présentent une valeur patrimoniale certaine pour la Lorraine.

Deux espèces se détachent nettement : le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), espèce méridionale jusqu'à présent jamais signalée en Lorraine (liste de référence de Gilles Jacquemin, Université Henri Poincaré, Nancy 1) et le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), très rare en Lorraine, également en limite nord d'une aire de répartition pouvant être matérialisée par la ligne Lille-Genève.

Les meilleurs bio-indicateurs sont également des éléments méridionaux, rares ou localisés, recherchant en Lorraine les situations ensoleillées et abritées : la **Mante religieuse** (*Mantis religiosa*), deux sauterelles relativement fréquentes sur les deux sites, les **Decticelles bicolore et chagrinée** (*Metrioptera bicolor* et *Platycleis albopunctata*) et deux Criquets, le **Criquet de la Palène** ou **Criquet du Brachypode** (*Stenobothrus lineatus*) et l'**Oedipode turquoise** (*Oedipoda coerulescens*), ce dernier étant strictement localisé au niveau de la végétation rase sur sol caillouteux de la pelouse écorchée du *Festuco lemanii-Brometum* ou du talus routier du site de Sauvoy.

La liste complète des Orthoptères des pelouses calcaires de la Méholle (déterminations G. Jacquemin, M. Meyer, Ph. Millarakis) se trouve en *annexe VIII*.

- *Hyménoptères formicidés*.

Des fourmilières importantes de Fourmis rousses (*Formica rufa* ?) sont signalées par les forestiers dans le versant nord de la parcelle 5 de Sauvoy (habitat 11 ?). Ces colonies seraient à étudier dans le cadre d'un complément de recherches botaniques dans le canton de Conroy.

- *Lépidoptères.*

* **des pelouses calcaires.**

Bien que l'inventaire des Lépidoptères soit peu avancé (liste complète en *annexe VII*), plusieurs sondages effectués en 1994 et 1999 révèlent la présence d'éléments faunistiques rares et de bioindicateurs xérothermophiles très intéressants dont les populations devront être ultérieurement suivies :

			Villeroy	Sauvoy	plantes-hôtes
RHOPALOCERES ("papillon du jour")					
<i>Papilionidae</i>					
	<i>Iphiolides podalirius</i>	le Flambé	20 R		
	<i>Papilio machaon</i>		20	99	ombellifères
<i>Pieridae</i>					
	<i>Aporia crataegi</i>	le Gazé	20		
	<i>Colias alfacariensis</i>		99		<i>Hippocrepis comosa, Coronilla varia</i>
<i>Nymphalidae</i>					
H	• <i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise		1994	<i>Succisa pratensis</i> , Plantains
	= <i>Eurodryas aurinia</i>	ou Damier des marais			
	<i>Erebia aethiops</i>		99 R		graminées
	<i>Clossiana dia</i>		99	99	<i>Viola</i> sp.
<i>Lycaenidae</i>					
S	P <i>P. bellargus</i>	l'Argus bleu céleste	99 20	99	petites légumineuses
	<i>P. coridon</i>	l'Argus bleu-nacré	99	99	
	<i>Plebejus argyrognomon</i>			99 R	<i>Coronilla varia</i>
<i>Hesperiidae</i>					
S	<i>Hesperia comma</i>		99		<i>Festuca lemanii, Lolium perenne</i>
	<i>Spialia sertorius</i>		99		<i>Poterium, Potentilla, Rubus idaeus</i>
S	<i>Pyrgus armoricanus</i>		99 RR		<i>Potentilla neumanniana (= verna)</i>
	<i>Pyrgus alveus</i>		99		<i>Potentilla, Fragaria, Helianthemum</i>

S bioindicateurs de pelouses sèches (*Mesobromion* au sens large)

H bioindicateurs de prairies humides 20 observé en 2000

99 observé en 1999

• annexe II de la directive habitats

P espèce protégée

R espèce considérée comme assez rare à rare en Lorraine

RR espèce considérée comme très rare en Lorraine

La chenille du Machaon ou Grand porte-queue (*Papilio machaon*) a été trouvée à Sauvoy sur le Libanotis (*Seseli libanotis*).

En plus des insectes signalés ci-dessus, il convient d'y ajouter l'Épeire fasciée (*Argiope fasciata*) considérée comme rare au nord de Paris et l'Hétéroptère Pentatomidé (punaise) *Graphosoma italicum*.

* des forêts.

Seule la forêt communale de Vaucouleurs a bénéficié de deux inventaires entomologiques : Lépidoptères et Coléoptères Carabidés.

- Lépidoptères.

Les conclusions de l'étude lépidoptérologique réalisée en 1997 permettent de quantifier -provisoirement- la valeur biologique des Lépidoptères forestiers :

- les 320 espèces recensées correspondent à une faune moyennement riche pour la Lorraine,

- la diversité des milieux est directement corrélée à la faune : seulement 3% des espèces se retrouvent dans chaque relevé,

- un nombre modéré d'espèces (16 listées en *annexe IX*) présente une valeur patrimoniale :

* l'**Écaille fermière** (*Artia villica*),

* le **Morio** (*Nymphalis antiopa*),

* le **Nacré de la Ronce** (*Brenthis daphne*), espèce actuellement en expansion vers le nord,

* le **Petit Pan** (*Carterocephalus palaemon*), ainsi que 12 Lépidoptères Hétérocères considérés comme rares à très rares en Lorraine,

- Coléoptères.

Résultats de l'étude de 1997 : 35 carabiques recensés, dont une seule espèce rare (*Neorescius hoffmannseggii*) signalée dans les parcelles 8-12-15, au coeur du site Natura 2000.

Bien que l'étude ne soit pas suffisamment avancée pour conclure, cette première approche de la faune des carabiques met en évidence l'intérêt du vallon froid des parcelles 8-12-15, le plus riche en espèces (22) et en nombre d'individus (liste complète en *annexe XI*), comparé aux autres milieux étudiés à l'extérieur du site Natura (taillis-sous-futaie sur plateau parcelles 77 et 105, peuplement ouvert en cours de régénération parcelle 68, peuplement de type fourré parcelle 95, peuplement de type gaulis-perchis parcelles 18 et 24, ancienne carrière parcelle 49 et bordure de route forestière parcelle 105).

II-8.6 CONCLUSION SUR L'INTÉRÊT ENTOMOLOGIQUE DU SITE

Les premières études entomologiques (à confirmer ultérieurement) présentent une faune entomologique forestière sans grande particularité.

Les milieux remarquables pour l'entomofaune seraient donc essentiellement représentés par les pelouses calcaires relictuelles de la vallée de la Méholle.

II-9 ESPÈCES ANIMALES des ANNEXES I, II et IV

Tableau récapitulatif des espèces citées dans les chapitres précédents d'intérêt communautaire, mentionnées dans les annexes **II** ("espèces nécessitant des **zones spéciales de conservation** = ZSC), **IV** ("espèces qui nécessitent une **protection stricte**") et **I** ("mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de reproduction") :

ANNEXE II			localisation
POISSON			
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	ruisseau Nicole
INSECTES (Lépidoptères)			
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	pelouses calcaires (et prairies humides en bordure de la Méholle)

ANNEXE IV			localisation
CARNIVORES (<i>Felidae</i>)			
	<i>Felis silvestris</i>	Chat sauvage	3 forêts communales
REPTILE (<i>Lacertidae</i> et <i>Colubridae</i>)			
	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	pelouses calcaires
	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	pelouses calcaires (et lisières forestières ?)
INSECTES (Lépidoptères)			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	pelouses calcaires (et prairies humides en bordure de la Méholle)
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	pelouses calcaires (et prairies humides en bordure de la Méholle)

ANNEXE I			localisation
OISEAUX			
26	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	forêt de Vaucouleurs
139	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	ruisseau de la Méholle (+ Nicole ?)
141	<i>Picus canus</i>	Pic cendré	forêt de Vaucouleurs
142	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	3 forêts communales
146	<i>Dendrocopus medius</i>	Pic mar	3 forêts communales
153	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	forêt de Vaucouleurs (+ pelouses cal.?)
171	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle

Remarque : les treize espèces animales concernées par les annexes I, II et IV de la directive Habitats sont présentes dans les trois grands types de milieux : forestiers, pelouses calcaires et ruisseaux de la Méholle et Nicole.

III - GESTION PASSÉE ET ACTUELLE

III-1 GESTION PASSÉE

- **Forêts.**

Les boisements de la Méholle ont deux origines distinctes :

- d'une part, d'anciens taillis-sous-futaie communaux de Chênes et Charme, dont la mise en place à Sauvoy remonte à un arrêté du Conseil du Roi du 31 août 1728,

- d'autre part des boisements récents sur d'anciens parcours de moutons. Pour obtenir artificiellement une pinède, une technique originale de semis direct a été mise en oeuvre à Villeroy-sur-Méholle : en automne 1964, labour à la charrue sur 15 à 18 cm après brûlage de la friche, au printemps cassage des mottes, puis semis d'avoine tous les 20 cm. Une fois l'avoine levé (1,5 cm environ), semis de graines de Pin noir au semoir mécanique, un tuyau sur deux bouché, soit tous les 40 cm.

La plantation d'Épicéa commun de la parcelle 109 de Vaucouleurs concerne un ancien terrain agricole (ancien parcours de moutons ?) intégré à la forêt communale le 14-08-1952.

- **Pelouses calcaires.**

Elles occupent également d'anciens parcours de moutons, utilisés pendant de nombreuses années (repère **P** sur la carte de Cassini de la page suivante), abandonnés après la deuxième guerre mondiale. L'âge moyen des plus vieux Chênes pédonculés du boisement pionnier de Villeroy-sur-Méholle est estimé à plus de 40 ans, ce qui ferait remonter l'abandon du pâturage entre 1940 et 1960. Malgré une évolution vers la forêt, ces témoins de mise en valeur agricole ancestrale, secs et bien exposés au sud, hébergent encore une flore et une faune relic-tuelle très riche.

- **La vallée de la Méholle.**

Un ancien moulin (repère **M** sur la carte de Cassini de la page 33), dont les vestiges sont encore visibles, utilisait l'énergie hydraulique de la Méholle.

- **Le canal de la Marne au Rhin.**

La mise en eau du canal reliant la Marne au Rhin remonte à 1846. Depuis sa construction, peu de transformations ont été apportées à l'ensemble des ouvrages. Bien que le régime des eaux soit modifié, l'impact sur la vallée de la Méholle au niveau du site Natura 2000 est essentiellement paysager, car les pertes du canal s'infiltrant plus ou moins rapidement dans les calcaires fissurés de la vallée.

III-2 GESTION ACTUELLE DU SITE

III-2.1 AMÉNAGEMENTS FORESTIERS EN COURS.

• Vaucouleurs.

La futaie régulière est applicable sur l'ensemble de la forêt.

Cependant, l'exploitation régulière du taillis par les affouagistes, le balivage de feuillus précieux préconisés et les îlots de vieillissement dans les sites d'intérêt écologique permettent d'assimiler ces traitements (plus ou moins irréguliers) à un taillis-sous-futaie traditionnel.

Dans les groupes stationnels de faible productivité, trois options en fonction du degré de fertilité et de la vulnérabilité estimée :

- station à préserver : Frênaie-Érablaie de fond de vallons = 41.231, Frênaies-Chênaies à Arum et 41.232, Frênaies-Chênaies à Corydales,

- sylviculture minimale dans la Hêtraie-Chênaie xérophile de plateau et la Hêtraie-Chênaie de versant sud = 41.16, Hêtraies sur calcaire à Céphalanthères et 41.161, Hêtraies à Laïches,

- sylviculture extensive dans la Hêtraie-Chênaie mésoxérophile = 41.16, Hêtraies sur calcaire à Céphalanthères et 41.161, Hêtraies à Laïches.

• Villeroy-sur-Méholle et Sauvoy.

Les cantons forestiers inclus dans la zone Natura 2000 (Feuille Sue, les Portions et Conroy) bénéficient d'un traitement en futaie irrégulière extensive, sylviculture souhaitable pour les Hêtraies xérophiles ou mésoxérophiles de faible productivité.

Les habitats remarquables de Villeroy-sur-Méholle localisés dans l'aménagement en vigueur ne font toutefois pas l'objet d'une gestion conservatoire bien individualisée.

III-2.2 MESURES SPÉCIFIQUES À LA FORÊT DE VAUCOULEURS.

Dans le cadre d'un aménagement "pilote" rédigé en 1997, la forêt communale de Vaucouleurs bénéficie de mesures environnementales en fonction de trois zonages :

* sur les sites d'intérêt écologique sur 110 ha (zone Natura 2000 non étendue aux limites de parcelles), soit 6,5% de la forêt communale, sept mesures :

- toute plantation est exclue pour 15 ans (= durée de validité de l'aménagement forestier),

- les coupes auront localement un caractère de taillis-sous-futaie, c'est à dire exploitation régulière du taillis par les affouagistes et balivage des feuillus précieux (photo page 51),

- application de l'instruction ONF région Alsace sur la biodiversité, notamment en ce qui concerne la mesure sur les arbres morts (au moins 1 à l'hectare) et creux (de 1 à 10 par hectare),

- respect du Lierre en tant que plante épiphyte,

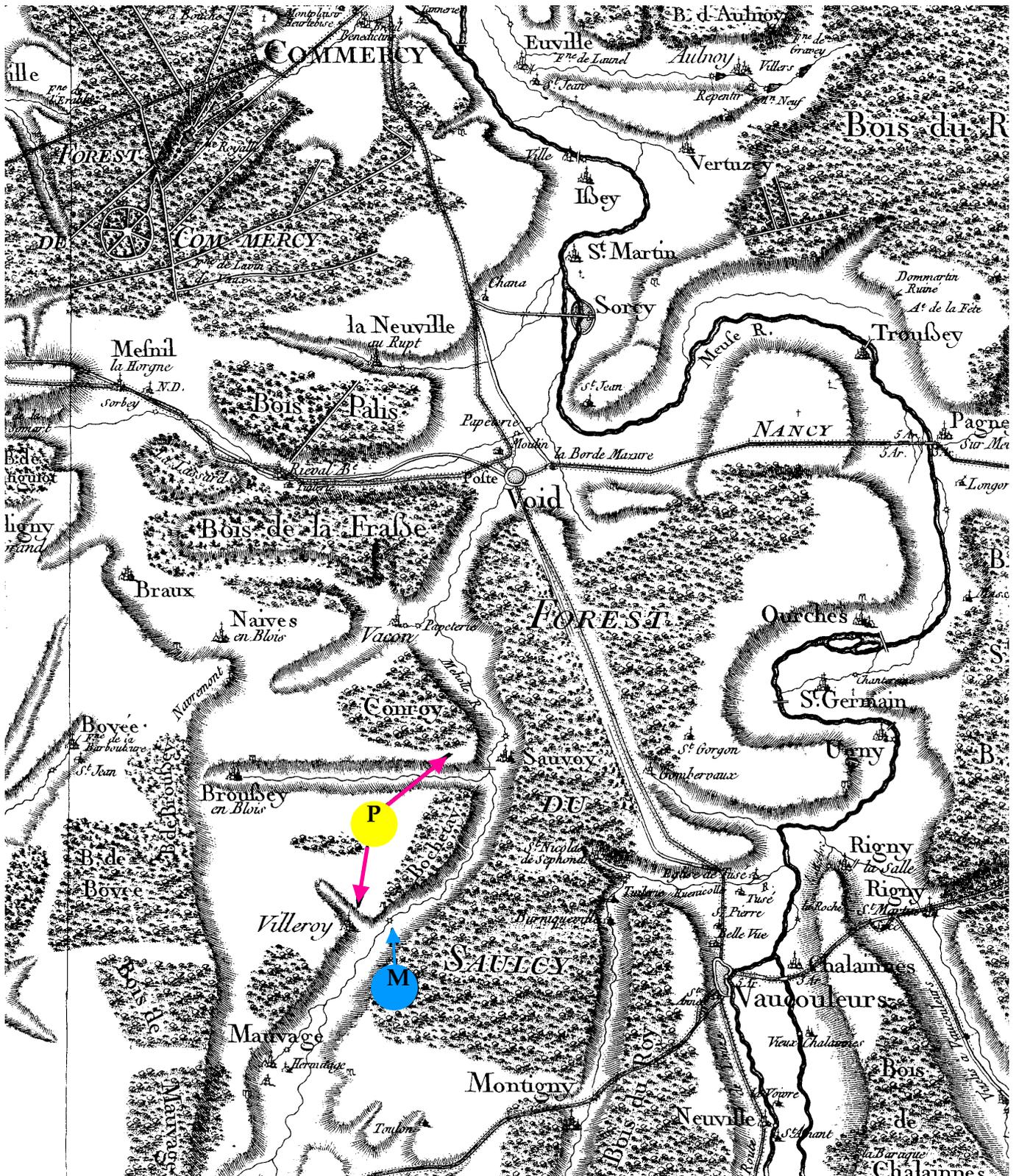
- parcelles 106 et 107 : on procédera à l'extraction des épicéas mûrs,

- parcelle 109 : éclaircie très forte dans les boisements de jeunes Épicéas au profit des feuillus, notamment des grands Saules,

- pratique de l'agrainage à éviter,

- réseau de desserte à maintenir dans son état, sans élargissement, empiérement ou drainage.

Le site de la Méholle (vers 1700), d'après la carte de Cassini



P = pelouses sur éperon calcaire,
M = ancien moulin

* dans les îlots de vieillissement, sur 8,4 ha intégrés dans l'ensemble d'intérêt écologique (consulter la carte de gestion des habitats) :

- la régénération pourra être étalée sur une durée supérieure à deux aménagements successifs, la récolte intervenant toutefois avant la dépréciation importante des bois,
- la régénération sera naturelle, sans crochitage du sol ni utilisation de phytocides (toute plantation est également exclue pour 15 ans).

* sur l'ensemble de la forêt :

- entretien du réseau routier sans produit chimique,
- les inventaires naturalistes pourront être éventuellement reconduits, de préférence suivant le même protocole de manière à suivre l'évolution des milieux et des espèces, informations à noter dans le sommier de la forêt,
- actions de communication : porter à connaissance des propriétaires et usagers de la forêt les mesures en faveur de la conservation des habitats.

III-2.3 PELOUSES CALCAIRES

de Sauvoy et de Villeroy-sur-Méholle.

Ces deux pelouses ne font actuellement l'objet d'aucune gestion spécifique.

La chasse, le ramassage réglementé de l'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) et la cueillette de champignons, notamment de l'Avriot ou Mousseron (*Tricholoma = Calocybe gambosa*) particulièrement recherché, sont les seules activités pratiquées.

Ces prélèvements effectués par les habitants des villages proches de la vallée de la Méholle ne mettent pas en péril les espèces citées.

III-2.4 TERRES AGRICOLES.

La prairie de Villeroy-sur-Méholle propriété de Mr Lannoy, cultivée par Mr Larratte à Sauvoy, est fauchée deux fois par an. Les apports modérés d'engrais, essentiellement phosphore et potasse, semblent néanmoins supérieurs aux mesures préconisées dans le cadre d'une gestion conservatoire.

La flore (Arrhénathéraie : voir le relevé de la flore effectué en 2000 en *annexe V*) possède cependant un cortège relativement varié de plus de quarante espèces, dont une espèce d'Oseille sauvage (*Rumex acetosa*), plante-hôte du Cuivré de marais, papillon relevant des annexes II et IV de la Directive habitats.

L'intégration dans le réseau Natura 2000 des prairies de fauche en bordure de la Méholle serait donc souhaitable.

III-3 CONCLUSIONS SUR LES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

• Les trois forêts communales possèdent des aménagements dont les plans de gestion prennent déjà en compte un certain nombre de mesures en faveur de l'environnement (mesures reprises dans le tableau page 41). Parmi les plus novatrices, on peut citer une sylviculture de type extensive afin d'obtenir des boisements irréguliers en forêts communales de Sauvoy et Villeroy-sur-Méholle, et des îlots de vieillissement proposés en forêt communale de Vaucouleurs.

Tableau récapitulatif :

	Villeroy-sur-Méholle (1ere série) 1993 - 2007	forêt de Vaucouleurs 1997 - 2011	Sauvoy 1993 - 2007	traitement souhaitable
periode d'application	1993 - 2007	1997 - 2011	1993 - 2007	
type d'aménagement	futaie irrégulière	futaie régulière	futaie régulière et localement futaie irrégulière	mixte ? : adapté du peuplement en place
régénération (hors Natura 2000)	naturelle	de préférence naturelle (éviter les plantations)	naturelle	naturelle
compléments de régénération	non suggérés	par plantations	par plantations	éviter les plantations
régénération zone Natura 2000	naturelle	- 4 îlots de vieillissement proposés - plantations exclues	localement : futaie irrégulière	naturelle
amélioration zone Natura 2000	classique	par balivage de type taillis-sous-futaie	classique	variable en fonction des peuplements (balivage, éclaircies, etc...)
essences à long terme				
Hêtre	48 %	55 %	60 %	45 à 50 %
Autres feuillus	52 %	45 %	40 %	50 à 55 %

meilleures options environnementales (selon les connaissances actuelles)

• extension des mesures en vigueur en forêt communale de Vaucouleurs : mis à part les îlots de vieillissement présentant un caractère expérimental, toutes les mesures énumérées dans le paragraphe **III-2.2 MESURES SPÉCIFIQUES À LA FORÊT DE VAUCOULEURS**. pourraient être étendues aux forêts communales de Sauvoy et Villeroy-sur-Méholle.

• Remarque importante concernant les aménagements forestiers : ceux-ci devraient se révéler rapidement obsolètes après la tempête de décembre 1999; une révision de ces documents faciliterait la prise en compte des mesures recommandées dans les chapitres suivants (exemple : régénérations naturelles proportionnelles à la surface des habitats).

IV - PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

IV-1 ENJEUX

IV-1.1 PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE.

• L'enjeu essentiel réside dans la sauvegarde des habitats menacés soit par l'absence de gestion (pelouses calcaires), soit par une gestion trop intensive (forêt), soit par la pollution de l'eau de ruissellement (ruisseaux).

• A l'intérieur du site de la Méholle, les pelouses calcaires et les ruisseaux, de faible surface (8,9 ha), possèdent une forte proportion d'habitats et espèces d'intérêt communautaire ou lorrain.

IV-1.2 VULNÉRABILITÉ DES HABITATS .

Tableau récapitulatif des relations habitats --> vulnérabilité (surfaces en annexe I en fin de document) du site de la Méholle :

habitat texte	habitats d'intérêt communautaire	EUR 15 (# = habitat prioritaire)	vulnérabilité	événements		
				négatifs	positifs	
1	Pelouse calcaire mésoxérophile à xérophile	# 6210, Formations herbeuses sèches (* sites d'Orchidées remarquables)	grande		évolution naturelle vers un boisement (abandon du pâturage)	
2	Pelouse calcaire mésophile					
8	rideau de grands Saules (S. fragilis)	# 91E0, Forêts alluviales				
7	Frênaie-Aulnaie de suintements ou rivulaire					
6	Frênaie-Aulnaie des rivières à débit rapide					
13	ruisseau rapide à Renoncule flottante	3260, Rivières des étages montagnards à planitiaires				
12a	Frênaie-Érable-Âle-Chênaie p. de vallon frais à Anémone fausse-Renoncule et Lathrée écailleuse					
12b	Frênaie-Érable-Âle-Chênaie pédonculée de fond de vallon frais					
10	Hêtraie-Chênaie sessile neutrophile et mésophile sur plateau et versants calcaires	9130, Hêtraies de l' <i>Asperulo-fagetum</i>	faible		intensification de la sylviculture au profit du Hêtre	évolution naturelle de la Chênaie vers l'Érable potentielle
11	Hêtraie-Érable-Âle de versant nord					
9	Hêtraie-Chênaie mixte xérophile de plateau et de versant sud					
autres habitats						
3	Fruticée mésophile				arrachage de la haie de Villeroy	pas de gêne réelle pour la prairie de fauche contigue
4	Chênaie pédonculée pionnière				tendance à envahir les pelouses calcaires	
5	boisements de Pins et d'Épicéa					retour des feuillus accéléré après la tempête de 1999

IV-2 HIÉRARCHISATION et SYNTHÈSE de l'INTÉRÊT BIOLOGIQUE des HABITATS

IV-2.1 MÉTHODOLOGIE

- Méthodologie de la démarche appliquée au site de la Méholle :

description du site chapitres VII, VIII	analyse	propositions
	VIII à XII	XVI, XVII
		XVIII



- Paramètres de classement, composés de quatre variables quantifiant l'intérêt biologique des habitats (intérêt communautaire + intérêt lorrain) :

variables				niveau de priorité	informations complémentaires	
intérêt communautaire		intérêt lorrain (plaine)				
habitat	faune (annexes I, II et IV)	flore	faune		niveau d'intérêt lorrain (classement type CSL)	niveau de conservation
prioritaire	oui	très importante	très importante	1	régional supérieur	bon à moyen
prioritaire	oui	très importante	moyen à faible	2	régional	bon à moyen
oui	oui	très importante	moyen à faible	2b	départemental sup.	bon
oui	oui	très importante à import.	moyen à faible	3	départemental	bon
oui	oui	faible	importante ?	4	départ. à régional	moyen à mauvais
oui	oui	moyenne à faible	faible ?	5	local à départ.	bon
non	non	moyenne à faible	faible ?	5b	départemental	bon
non	non	faible	faible ?	6		bon
non	non	nulle	très faible	7		sans objet

Remarque : le niveau de conservation de l'habitat est pris indirectement en considération à travers le niveau d'intérêt de la faune et la flore lorraine.

IV-2.2 HIÉRARCHISATION DE L'INTÉRÊT BIOLOGIQUE DES HABITATS

• La hiérarchisation de l'intérêt biologique des habitats (carte en annexe valable uniquement à l'intérieur du site de la Méholle en fonction des connaissances actuelles), permet de mettre en évidence l'importance des milieux non forestiers :

numéro habitat	dénomination	références Natura 2000 :		éléments remarquables pour la Lorraine	hiérarchisation	vulnérabilité (rappel page 37)	
		habitat EUR15 / Cb	faune (nombre) annexes I, II, IV				
1	Pelouse calcaire mésoxérophile à xérophile	6210	4 : Pie-grièche, Alouette lulu, Cuivré marais, Damier Succise	flore, insectes (Orthoptères, Lépidoptères), oiseaux	1	forte	
2	Pelouse calcaire mésophile						
13	ruisseau rapide à Renoncule flottante (Nicole et Méholle)	3260	2 : Martin pêcheur, Chabot	flore, poissons, oiseaux (Cincle)	1		
8	rideau de grands Saules			3 (Pics)			flore, faune
6	Frênaie-Aulnaie des rivières à débit rapide	91E0		flore	2		
7	Frênaie-Aulnaie de suintements ou rivulaire						
12a	Frênaie-Érable-Chênaie pédonculée de vallon frais à Anémone fausse-Renoncule et Lathrée écailleuse	9160	3 (Pics)		2b		moyenne
9	Hêtraie-Chênaie mixte sèche à Céphalanthères de plateau et de versant sud						
11	Hêtraie-Érable de versant nord	9130	3 (Pics)		3		
10	Hêtraie-Chênaie sessile neutrophile et mésophile						
12b	Frênaie-Érable-Chênaie pédonculée de fond de vallon frais	9160	3 (Pics)		5	faible	
3	Fruticée à caractère continental						31.81
4	Chênaie pédonculée pionnière	41.27	0		6		faible à
14	Phalaridaie	53.17	0		6		nulle
5	Plantations de résineux exotiques	83.31	0		6		
hors Natura 2000							
16	Prairies de fauche semi-extensives	6510	2 : Cuivré des marais, Damier de la Succise	potentiellement : flore et insectes	4	forte	
18	Grandes cultures	82.1		faune non étudiée	7	nulle	
15	Canal	22.421					
17	Prairies humides	81					

codes soulignés = habitat prioritaire

• Les chapitres IV-1 et IV-2 mettent en évidence la fragilité et la faible surface des habitats prioritaires ou d'intérêt communautaire + lorrain à l'intérieur du site Natura 2000 : priorité **1** = 8,9 ha, **2** = 7,8 ha, **3** = 63,8 ha, comparés aux 278 ha + 26,25 ha des priorités **5** et **6** (surface totale du site = 385 ha : détail des surfaces en annexe I).

IV-3 OBJECTIFS A ATTEINDRE

IV-3.1 OBJECTIFS PAR GRANDS TYPES D'HABITATS

habitat	grands types d'habitats	EUR 15 COR. b.	hiérar- chisation	propositions de gestion à long terme
1	Pelouses calcaires	6210	1	<u>maintien du stade herbacé</u> , élimination de certains arbres et arbustes, (+ pâturage extensif souhaitable)
13, 14	ruisseaux de Montigny et de la Méholle, Phalaridaie	3260, 53.17	1 + 6	<u>entretien manuel du cours d'eau</u> , bande de terre non cultivée pour protection de l'eau et des berges
8	Rideau de grands Saules	91E0	1	<u>conserver les vieux Saules</u> , pas de travaux sur le ruisseau
6, 7	Frênaie-Aulnaie	91E0	2	ylviculture : régénérations progressives par semis naturels, biodiversité des essences forestières maintenue ou améliorée
12a, 12b	Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon étroit	9160	2b + 5	ylviculture : régénérations progressives par semis naturels, biodiversité des essences forestières maintenue ou améliorée, boisements à maintenir de préférence fermés
9	Hêtraie-Chênaie sèche à Céphalanthères (versants sud)	9150	3	<u>ylviculture extensive</u> et régénérations progressives par semis naturels; ouverture modérée des peuplements souhaitable
11, 10	Hêtraie-Chênaie (Érablaies) méso- sophiles (versants nord et plateaux)	9130	3 + 5	ylviculture : régénérations progressives par semis naturels, biodiversité des essences forestières maintenue ou améliorée
3	Fruticée	31.81	5b	éviter son développement dans les pelouses calcaires, sauf haie de Villeroy-sur-Méholle à préserver
4	Chênaie pédonculée pionnière	41.27	6	<u>limiter la progression de la Chênaie pédonculée pionnière</u> dans la pelouse de Villeroy-sur-Méholle
5	Plantations de résineux exotiques	83.31	6	<u>remplacer ces boisements</u> , soit par une pelouse calcaire dans le secteur encore biologiquement riche de Sauvoy , soit en fonction des chablis et de l'aménagement en cours par des boisements spontanés mieux adaptés aux conditions naturelles du site

IV-3.2 OBJECTIFS FORESTIERS.

secteur d'activité	objectifs à atteindre en faveur de la préservation de(s)						E : à éviter A : à appliquer	mesures souhaitables et gestion recommandée	amén. forêt
	habitats	flore	invertébrés	faune aquatique Méholle + Nicole	vertébrés	paysages			
infrastructure	X	X	X				E	• empierrement des pistes et extension du réseau empierré	2, 3
	X	X	X			X	E	• création de pistes	3
		X	X		X	X	A	• fauchage tardif des accotements (mi-septembre) + barre de coupe (pas de broyeur)	
		X	X				A	• élagage des accotements routiers et entretien (dont fauchage) du parcellaire	1, 2, 3
boisements et sylviculture			X		X		E	• traitement au bacille de Thuringe et autres insecticides	
	X	X	X	X			E	• traitements phytocides	3
	X	X	X				E	• travail du sol en profondeur	3
	X	X	X	X			E	• apport d'engrais dans le sol	
	X	X	X	X			A	• maintien des essences disséminées et de la biodiversité ligneuse en général (ex : Cormier, Alisiers hybrides, Saules, etc...#)	1, 2, 3
	X	X	X	X		X	A	• remplacement des résineux par des feuillus (travailler au profit des essences autochtones en station et par habitat#)	3
	X	X		X	X	X	A	• régénération naturelle (arrêt des reboisements artificiels, sauf FC Sauvoy et Villeroy #)	1, 3
	X	X		X	X	X	A	• conserver une ripisylve	3
	X	X	X		X	X	A	• renouvellement progressif des peuplements (pas de coupes rases)	1, 2, 3
	X	X	X		X	X	A	• régénérations naturelles proportionnelles à la surface des habitats	1
			X		X		A	• sylviculture adaptée à chaque grand type d'habitat (ou de station forestière) : âge d'exploitabilité, intensité des travaux forestiers, etc...	1, 2, 3
	X	X				X	A	• sylviculture extensive (maintien du taillis-sous-futaie ou futaie irrégulière) dans les habitats sur sols peu fertiles comme les Hêtraies à Céphalanthères	1, 2, 3
			X		X		A	• maintien d'arbres à cavités et d'arbres secs	3
		X		X	X	A	• maintien d'arbres âgés (îlots de vieillissement : 8,4 ha en forêt de Vaucouleurs)	3	
		X		X		A	• protection du Lierre (<i>Hedera helix</i>) épiphyte sur les arbres	3	
chasse	X	X	X			X	E	• agrainages intensifs (distributeurs fixes) dans habitats prioritaires ou hébergeant une flore remarquable	3
	X	X	X			X	E	• culture à gibier dans les habitats prioritaires ou hébergeant une flore remarquable	
urbanisme				X		X	A	respect du Code Forestier (construction à distance prohibée)	
Natura 2000	X	X	X				A	suivi des éléments remarquables (habitats et faune)	
pédagogique							A	création d'un sentier pédagogique	

1, 2, 3 : mesure formulée dans un aménagement forestier : 1 = Villeroy, 2 = Sauvoy, 3 = Vaucouleurs

 forte implication des habitats

consulter le tableau de l'annexe VI

V - PROPOSITIONS DE GESTION

V-1 PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 DE LA MÉHOLLE

- La surface actuelle (**385 ha**) du site "forêt de la vallée de la Méholle" rassemble uniquement des propriétés (communales) pour lesquelles un accord d'intégration dans le réseau Natura 2000 a été obtenu.

- Pour une gestion plus rationnelle, le périmètre du site Natura 2000 suit le contour des parcelles forestières (se reporter page 3 pour plus de précisions).

- L'intégration du domaine agricole riverain des ruisseaux de la Méholle et Nicole serait souhaitable pour des raisons biologiques déjà évoquées dans les chapitres précédents, (ultérieurement, après accord du Comité de pilotage et des propriétaires-exploitants).

V-2 MESURES FORESTIÈRES

Remarques - concernant la dactylographie utilisée dans le texte ci-après : les codes des mesures préconisées non soulignés n'engagent pas à court terme de surcoût de gestion.

- les mesures déjà appliquées dans les trois forêts communales et citées (= 1, 2, 3) dans le tableau de la page précédente ne sont pas reprises dans les propositions de gestion.

V-2.1 MESURES FORESTIÈRES EN VIGUEUR EN FORÊT DE VAUCOULEURS (MF1 à 5).

Rappel de ces mesures en faveur :

- MF1- **de l'entomofaune saproxylique et de la faune avienne.**

En forêt de Vaucouleurs, les inventaires forestiers réalisés en 1996 donnent en moyenne un arbre sec pour deux hectares, ce qui s'avère insuffisant pour deux raisons :

- le minimum actuellement recommandé serait de un arbre à l'hectare,
- les arbres inventoriés sont très peu attractifs car l'essence la plus concernée, le Chêne de petit diamètre (\varnothing 30-35 cm), attire très peu la faune cavernicole ou xylophage.

- MF2- **de la conservation du patrimoine génétique.**

La régénération des peuplements forestiers doit être naturelle, sans introduction de souches exogènes. Cette mesure ne pourra toutefois pas être appliquée de manière stricte en forêt communale de Sauvoy, dans laquelle l'introduction de petites quantités de plants est prévue dans l'aménagement. Il conviendra cependant de privilégier les semis naturels dans le cas où ceux-ci apparaîtraient après les plantations (37 ares/an à raison de 600 plants/ha). En forêt communale de Sauvoy, le principe de régénération naturelle devrait être intégré dans le nouvel aménagement (source : division ONF de Commercy).

- MF3- **de la biodiversité des essences forestières.**

Celle-ci s'appuie en forêt communale de Vaucouleurs sur l'étude des stations forestières. La cartographie des habitats forestiers et le tableau joint en *annexe VII* (tableau des essences forestières à privilégier en fonction des habitats) complète les informations fournies dans les différents catalogues et documents internes à l'O.N.F. comme les D.O.L.A.M.

Les essences dites "secondaires" doivent être considérées comme des essences d'accompagnement faisant partie de l'objectif de production, tout en sachant que leur proportion peut varier en fonction des habitats.

- MF4- **réseau routier à maintenir dans son état**, sans élargissement, empierrement ou drainage (privilégier l'extension du réseau à partir du plateau de Vaucouleurs, pour ne pas empiercer les pistes existantes dans la zone Natura 2000, ni créer de nouvelles pistes).

- MF5- **travail du sol en profondeur** : il est à éviter, car il est néfaste pour l'entomofaune et très peu utile à la survie des semences dans les habitats du site de la Méholle.

V-2.2 MESURES FORESTIÈRES COMPLÉMENTAIRES À DÉVELOPPER

(MF6 à MF13).

- MF6- **extension des mesures de la F.C. de Vaucouleurs aux deux autres forêts communales** : il serait souhaitable d'intégrer les mesures environnementales de la forêt communale de Vaucouleurs précédemment énoncées dans les futurs aménagements des forêts communales de Villeroy et Sauvoy, dont le renouvellement devrait intervenir en 2008 au plus tard.

• Les trois forêts communales pourraient également bénéficier d'un certain nombre de mesures complémentaires :

- MF7- **apports d'engrais** : à éviter sur l'ensemble du site,

- MF8- **traitements insecticides**, y compris le bacille de Thuringe : à éviter, voire interdire si la survie des boisements n'est pas en jeu,

- MF9- **protection du Lierre (*Hedera helix*)** : le Lierre doit être considéré comme une plante épiphyte (et non parasite), ne prélevant rien sur l'arbre support,

- MF10- **bois mort** : les arbres et branches sèches tombés au sol ne seront pas exploités, dans la mesure où ces bois n'entravent pas l'exploitation forestière.

- MF11- **brûlage de vieux pneus** : le brûlage de vieux pneus pour démarrer les feux d'affouages sera réglementé (interdiction ou enlèvement des carcasses métalliques).

- MF12- **pratique de l'affouage** : porter à connaissance des affouagistes, à travers un règlement d'affouage, les mesures à appliquer, notamment la protection des plantes rares, des arbres creux, secs ou à cavités (mesure MF1) et celle du Lierre (*Hedera helix*) (mesure MF9), la conservation de certaines branches mortes au sol (mesure MF10, à préciser pour chaque exploitation par le Service forestier) ainsi que la réglementation du brûlage de vieux pneus dans les affouages (mesure MF11 : interdiction ou enlèvement des carcasses métalliques).

- MF13 - **renouvellement des peuplements** : dans la mesure du possible, dans chaque forêt, le renouvellement des peuplements sera proportionnel à la surface de chaque habitat, de manière répartir dans le temps les éventuels problèmes liés aux habitats ou stations "difficiles" en matière de régénération et de production. Cette mesure ne pourra donc être appliquée qu'à long terme, après révision des aménagements forestiers.

- MF14- Pour la protection de l'entomofaune (floricole : insectes recherchant les fleurs pour le nectar, le pollen, les pétales ou comme plante-hôte pour la nourriture des stades larvaires). Seule la forêt communale de Vaucouleurs est concernée : préférer le fauchage tardif des accotements routiers (fin août-début septembre) et non le broyage de l'herbe en période estivale.

V-2.3 CHASSE AU GRAND GIBIER.

• Aucune modification des activités de chasse n'est envisagée, mis à part les deux recommandations pour la protection des sols et de la flore :

- MF15- L'aménagement de Vaucouleurs précise que "la pratique de l'**agrainage** serait à éviter". L'agrainage du Sanglier en poste fixe et l'installation de **Pierre à sel** ne seront pas pratiqués dans et à moins de 100 m des habitats sensibles d'intérêt communautaire (priorité 1 à 3 cartographiées sur la carte de hiérarchisation des habitats).

Sur le reste du site Natura, cette activité sera de préférence extensive et aléatoire (éviter les distributeurs fixes).

- MF16- **cultures à gibier** : y renoncer dans les habitats des "priorités 1 à 3".

Lors du renouvellement des baux de chasse, les deux mesures concernant l'agrainage et les cultures à gibier à l'intérieur du site Natura 2000 seront rappelées dans les clauses spéciales.

V-3 MESURES PAYSAGÈRES

• À l'intérieur du site Natura 2000, plusieurs parcelles possèdent une certaine sensibilité paysagère : lisières des routes départementales 10 et 134 et les parcelles situées le long de la route forestière des "Lignes Plates" fréquentées par les promeneurs. Dans ces zones sensibles, le gestionnaire est invité à ne pas créer de grands vides ou des boisements linéaires contraires à l'équilibre paysager de la vallée de la Méholle.

• Toutes les parcelles à régénérer à l'intérieur du site Natura 2000 occupent les plateaux : elles présentent donc une faible sensibilité paysagère pour la vallée de la Méholle.

V-4 MESURES PAR HABITAT

- Les propositions d'interventions sont hiérarchisées en fonction des priorités 1 à 7 du classement développé pages 38-39.
- Pour chaque habitat, les propositions sont dédoublées en mesure à réaliser à court terme (avant 2007) et en but atteindre ou type d'exploitation à mettre en oeuvre à long terme (β).
- Un suivi scientifique (Σ) est proposé pour les habitats les plus fragiles.
- Les mesures codées sont reprises dans les tableaux du chapitre **V-7 CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE**. Remarque concernant la dactylographie des codes : ceux non soulignés n'engagent pas à court terme de surcoût de gestion.

V-4.1 (Priorité 1)

Habitats les plus riches à conserver dans leur état actuel, voire les restaurer quand l'évolution vers un boisement est déjà engagée (pelouse calcaire). Un suivi biologique s'impose pour les habitats vulnérables).

• Les pelouses calcaires xérophiles et mésophiles

de Sauvoy et de Villeroy-sur-Méholle :

* Mesures MPc et SPc : il serait souhaitable d'établir une cartographie détaillée des formations végétales (au 1/2000ème par exemple), pour pouvoir suivre précisément dans le temps l'évolution de la végétation.

* Mesures MPa et SPa2 : les buissons isolés (ou fruticée) et les Pins sont à extraire, après repérage des ligneux présentant un intérêt biologique, notamment les Rosiers sauvages autres que les *Rosa* du groupe *canina* et l'Épine vinette (*Berberis vulgaris*),

* Protocole pour le pâturage ovin des pelouses : il convient de réaliser une convention entre le propriétaire et l'éleveur pour définir les contraintes techniques suivantes (liste non exhaustive, susceptible d'évoluer en fonction des connaissances) :

- une fois atteint le seuil de 80% du tapis herbacé consommé, déplacer les animaux pour éviter le sur-pâturage,

- période de pâturage souhaitable : 1er -15 juillet au 1er avril ?? (--> mesure présentant un caractère expérimental),

- définition d'une charge à l'hectare à ne pas dépasser, en fonction du type d'élevage : par exemple x mouton par hectare (UGB),

- prévoir le passage éventuel d'un circuit balisé traversant les deux pelouses calcaires.

* mesures MPb et SPb : l'installation d'un **exclos** de 15m x 15 m vec description détaillée de la flore est nécessaire pour mesurer l'impact du pâturage.

* mesures SPΣe et SPΣb (FC de Sauvoy) et MPΣe et MPΣb (Villeroy-sur-Méholle). Pour effectuer un bilan de gestion conservatoire, un nouvel inventaire des Lépidoptères, des Orthoptères et de la flore pourrait être réalisé avant une dizaine d'année. Les résultats seraient ainsi comparés aux données de 1999 et aux Z.N.I.E.F.F. 00010015 "la Côte" et 00010014 "le grand Cherme", notamment pour vérifier la stabilité des espèces sensibles listées en *annexe XII*.

- Sauvoy.

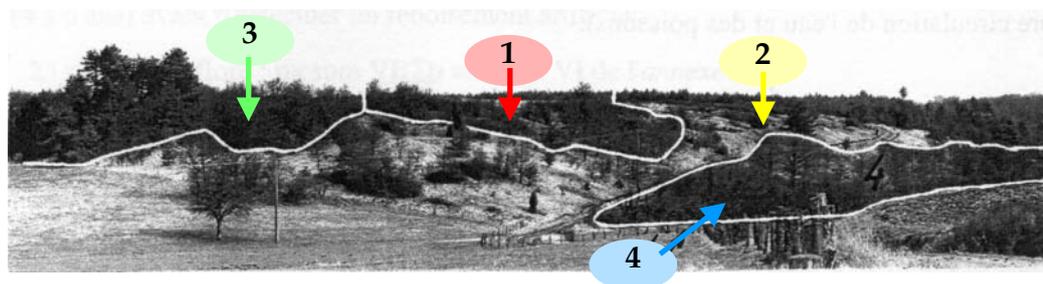
Solution envisageable : le pâturage par le cheval, encore pratiqué en bordure du site, après établissement d'une convention pour réglementer le pâturage et éviter le sur-pâturage, notamment pour préciser le choix des périodes de pâturage et la charge en animaux acceptable (voir mesures ci-dessus).

- Villeroy-sur-Méholle.

Pour le suivi à long terme, établir une convention de gestion conservatoire entre la commune propriétaire et un organisme spécialisé comme le Conservatoire des Sites Lorrains ou l'O.N.F., ou charger un Conseiller municipal de suivre ce dossier (cette dernière solution est adoptée à court terme par la commune).

En fonction des opportunités, le passage occasionnel d'un troupeau de moutons (exemple : Mr Weissinger à Void-Vacon) semble adapté au contexte de Villeroy-sur-Méholle. Cette solution est toutefois délicate à mettre en oeuvre, compte-tenu du déclin de l'élevage ovin. Une convention de pâturage avec le Conservatoire des Sites Lorrains pourrait être envisagée dans le cas où il serait impossible de trouver localement un berger.

Propositions d'interventions à partir de la photo-interprétation ci-dessus (à repreciser ultérieurement à partir d'une carte détaillée) :



- **zone 1** : pelouse calcaire partiellement envahie par des fruitiers.

Travaux intensifs d'élimination des arbustes (notamment coupe ou arrachage de l'Épine noire, *Prunus spinosa*, et des arbres pionniers comme le Chêne pédonculé), après repérage et cartographie des ligneux à haute valeur biologique (les Rosiers autres que *Rosa canina* et *Rosa arvensis*, le Genévrier commun, etc.).

- **zone 2** : pelouse calcaire ouverte, localement écorchée par des anciens cratères d'exploitation de calcaire.

Travaux de même type que pour la zone 2, en moins intensif.

- **zone 1** et **zone 2** : si l'opportunité se présente, pâturage extensif suivant un protocole établi préalablement.

- **zone 3** et **zones 4** : boisements trop avancés pour entamer des travaux de débroussaillage à l'intérieur de cette zone : ne rien entreprendre à court terme (haie et Chênaie pédonculée pionnière analysées dans les chapitres V-4 .4 et V-4 .5.)

- **Le rideau de grands Saules** de Vaucouleurs.

α) conserver la ripisylve dans son état actuel, en facilitant sa dynamique naturelle, après exploitation progressive des Épicéas de la parcelle 109 de la forêt communale de Vaucouleurs (mesure limitée à l'habitat linéaire concernée, soit une bande de 10 à 30 mètres environ).

β) seuls les Saules déracinés et les branches au sol seront exploités.

Une taille en têtard est envisageable pour les plus vieux sujets ayant déjà bénéficié de ce traitement.

- **Les ruisseaux rapides à Renoncule flottante** (ruisseaux de la Méholle et de Nicole).

α) Pas de travaux particulier, mis à part un désembâclement manuel en cas de nécessité. Le recreusement et la rectification du lit sont bien sûr à proscrire.

β) Deux mesures pourraient être mise en place dans le cadre d'une extension du site Natura 2000 (non obtenue) :

- Améliorer cet habitat eutrophisé par les amendements agricoles du bassin versant (hors Natura 2000) par des opérations de maîtrise d'apports d'engrais (opération "ferti-mieux", mise en place de Contrats Territoriaux d'Exploitation = C.T.E., etc...) et le retour des prairies naturelles de fauche.

- Une bande de jachère de 20 m de large est souhaitable pour les terrains cultivés (hors périmètre Natura 2000) en bordure de la Méholle et du ru Nicole.

- **Rappel des principaux objectifs** (habitats 6, 7 et 12a).

V-4.2 (Priorité 2)

• **La Frênaie-Aulnaie des rivières à débit rapide** (= Frênaie-Ormaie inondable) de Villeroy-sur-Méholle.

α) - Conserver les habitats dans leur état actuel, notamment le caractère inondable de la Frênaie-Aulnaie en bordure de la Méholle.

- Les cépées de taillis d'Orme lisse (*Ulmus laevis*) de la parcelle 1 de Villeroy-sur-Méholle, qui ne présentent aucune valeur commerciale, ne seront pas exploitées.

Σ) suivi de la flore : mesure MBΣ = relevé F de l'*annexe III*.

• **La Frênaie-Aulnaie de suintements et rivulaire** de la forêt communale de Vaucouleurs (habitat 7).

α) - Source et ruisseau Nicole : conserver le ruisseau dans l'état actuel, sans recalibrage ni autre intervention mécanique. Les embâcles seront éliminés manuellement,

- Ripisylve de la parcelle 109 : remplacement des Épicéas par des feuillus, en s'accordant, comme pour la parcelle 7 de Villeroy-sur-Méholle, un temps de réflexion suffisamment long (4 à 6 ans) avant d'effectuer un reboisement artificiel.

Σ) suivi de la flore : mesure VBΣb = relevé VI de l'*annexe II*.

• **L'Érablaie-Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon étroit** de la forêt communale de Vaucouleurs (habitat 12a).

α) - Maintenir la biodiversité naturelle des habitats (Orme de Montagne, Érable plane, Tilleul à grandes feuilles, Frêne, Hêtre),

- Ne pas créer de parking ou d'aires de stockages empierrées pour le dépôt des bois.

Σ) suivi de la flore : mesure VBΣb = relevé VII de l'*annexe II*.

• **Rappel des principaux objectifs** (habitats 6, 7 et 12a).

α) court terme : habitats à flore riche, à conserver dans leur état actuel.

β) long terme : boisements à ne pas trop ouvrir, pour maintenir l'atmosphère fraîche et confinée des fonds de vallons.

V-4 .3 (Priorité 3)

• La **Hêtraie sèche à Céphalanthères** de la forêt communale de Vaucouleurs (habitat 9).

α) Conserver cet habitat dans son état actuel,

β) - boisements à ouvrir modérément pour favoriser les xéro-thermophiles; un renouvellement des arbres par trouées plus ou moins importantes est donc recommandé, avec création de petits clairières temporaires de 5 à 20 ares,

- l'exploitation affouagère traditionnelle permet de pérenniser l'intérêt biologique de ce type d'habitat (photo page 51).

Σ) suivi de la flore : mesure VBΣb = relevé IV de l'*annexe II*.

• La **Frênaie-(Érable)-Chênaie pédonculée de fond de vallon étroit** et la **Hêtraie-Érable de versant nord** des forêts communales de Vaucouleurs et Villeroy-sur-Méholle.

α) maintenir la biodiversité naturelle des habitats (Orme de Montagne, Érable plane, Tilleul à grandes feuilles, Frêne, Hêtre),

β) boisements à ne pas trop ouvrir, pour maintenir l'atmosphère fraîche et confinée des Érableaies.

Σ) suivi de la flore : mesure MBΣ = relevé A de l'*annexe III* (FC de Villeroy-sur-Méholle) et mesure VBΣb = relevé I de l'*annexe II* (FC de Vaucouleurs).

• Rappel des principaux objectifs.

Habitats à flore riche, à conserver dans leur état actuel, voire à améliorer par ouverture du peuplement dans le cas de la Hêtraie sèche à Céphalanthères pour favoriser la flore héliophile.



Illustration de la Frênaie-Aulnaie rivulaire au niveau de la source aménagée de la parcelle 107 de Vaucouleurs.



Parcelle 11 (hors Natura 2000) de la forêt communale de Vaucouleurs : exploitation traditionnelle du taillis par les affouagistes, mars 1996. Ce type d'exploitation, recommandé notamment pour les habitats de faible productivité comme la Hêtraie à Céphalanthères, ne pose pas de problème sylvicole dans la mesure où la demande de bois de chauffage reste localement soutenue : plus de 150 demandes par an.

V-4.4 (Priorité 5)

- **La fruticée mésophile** de la pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle.

- Haie de Villeroy-sur-Méholle : elle est à préserver dans son état actuel, notamment les éléments remarquables comme l'Épine-vinette, le Groseillier des Alpes ou le Nerprun. L'élagage actuellement pratiqué, c'est à dire la taille des branches effondrées, serait la solution pour son entretien à long terme : il est souhaitable de ne pas la rajeunir trop rapidement.

- À l'intérieur des pelouses calcaires : à éliminer ou à contenir (consulter les mesures des Priorités 1 "pelouses calcaires").

- **La Hêtraie-Chênaie mésophile** des trois forêts communales.

Un simple maintien de la biodiversité dendrologique devrait suffire pour préserver cet habitat.

Mesure SBS : compte-tenu de l'intégration tardive de la forêt communale de Sauvoy dans le réseau Natura 2000, il n'a pas été possible d'effectuer des recherches botaniques. Il serait donc souhaitable de réaliser un complément d'inventaire de cette partie du site.

- **Rappel des principaux objectifs.**

Habitats en général de faible intérêt biologique, à conserver dans leur état actuel, sauf la haie de Villeroy-sur-Méholle qui présente un réel intérêt en tant que boisement linéaire de fruitiers sauvages aujourd'hui pratiquement éliminé du paysage lorrain.

V-4 .5 (Priorité 6)

- **La Chênaie pédonculée pionnière** de Villeroy-sur-Méholle.

α) Pas de mesure particulière.

β) La Chênaie pédonculée de Villeroy-sur-Méholle doit être contenue (exploitation des Chênes et débroussaillage des marges) pour limiter sa progression dans les zones en contact avec les pelouses calcaires (mesure priorité 1).

- **Les boisements d'Épicéa et de Pins**.

Rappel des principaux objectifs : privilégier le retour naturel (par semis) des essences autochtones. Une période d'attente est donc nécessaire avant de prendre une décision de reboisement artificiel, donc ne pas entreprendre de reboisement artificiel à court terme.

--> boisements d'Épicéa et de Pins.

Dans les parcelles 106 et 107 de Vaucouleurs, l'extraction des Épicéas, anticipée par la tempête de décembre 1999, devrait favoriser le retour des feuillus (consulter l'*annexe VII*). En cas d'absence de semis naturels, les reboisements artificiels ne seront entrepris qu'après une période d'attente de plusieurs années.

--> boisements de Pins sylvestre ou noir.

- pelouse calcaire hors aménagement de Sauvoy : après exploitation de la quasi-totalité des Pins sylvestres, un boisement clairié de Pins sera maintenu pour assurer une transition avec le massif forestier du plateau .

- parcelle 7 de Villeroy-sur-Méholle, dont le boisement de Pin noir est complètement dévasté par la tempête de 1999 : il est prévu dans un premier temps de laisser faire la nature, donc de ne effectuer de reboisement artificiel avant 4 à 6 ans environ. Cette mesure pourrait se révéler intéressante sur le plan biologique, car la parcelle 7 se trouve sur l'emplacement d'un ancien parcours de moutons.

Σ) suivi de l'évolution de la végétation de la parcelle 7 de Villeroy-sur-Méholle.

Mesure MB7. Un suivi de la flore de la parcelle est proposé, à partir de relevés phytosociologiques renouvelés tous les deux ans, afin de quantifier l'évolution du tapis végétal et la dynamique forestière.

- **La Phalaridaie.**

À maintenir dans son état actuel (pas de travaux sur la Méholle ou le ru Nicole).

- Rappel des principaux objectifs (habitats 4, 5 et 14).

Habitats en général non recherchés, à remplacer par des habitats plus riches lorsque cela est possible.

V-4 .6 Habitats hors Natura 2000

(Priorités 4 et 7).

- **Les prairies de fauche semi-extensives** parfois pâturées en arrière saison.

Rappel des principaux objectifs : à long terme, intégrer les prairies en bordure du site Natura 2000 pour la préservation de la faune (Cuivré des marais, Damier de la Succise, etc...) et pour la complémentarité des flores de prairies humides et sèches (pelouses calcaires).

- Ces prairies pourraient faire l'objet d'une gestion conservatoire et ainsi s'enrichir en végétaux des prés maigres après limitation des apports d'engrais.

- Remarque importante : un accord de contractualisation de gestion de ces prairies n'a pas été obtenu lors des consultations préalables à la réalisation du document d'objectifs.

- **Les prairies humides pâturées et les grandes cultures** des territoires de Ville-roy et de Vaucouleurs.

Objectif en lien avec les habitats 8 (rideau de grands Saules) et 13 (ruisseaux) : obtenir une bande fauchée de 20 m le long des ruisseaux de la Méholle et Nicole.

- Le retour à l'herbe est souhaitable pour les deux cultures situées en fond de vallon parfois inondable.

- Expérimentation possible à mettre en oeuvre après accord (non obtenu) de l'agriculteur : la culture en jachère sur le territoire de Vaucouleurs (Mr Moulin à Houdelaincourt) pourrait être transformée en prairie de fauche, avec suivi de la flore.

- **La Phalaridaie.**

À maintenir dans son état actuel (pas de travaux sur la Méholle ou le ru Nicole).

V-4 .7 Interventions par habitat et par propriété.

Tableau de rappel des interventions en fonction des propriétés :

habitat	hors Rég. forestier	Régime forestier		
	Villeroy-sur-M.	Villeroy-sur-M.	Sauvoy	Vaucouleurs
1-2 pelouses calcaires	@		@	
3 fruticée mésophile	T		T	
4 Chênaie pédonculée pionnière	T			
5 boisements d'Épicéa et de Pins		Σ	T	O
6 Frênaie-Aulnaie des rivières		Σ		
7 Frênaie-Aulnaie de suintements ou rivulaire				Σ
8 rideau de grands Saules				O
9 Hêtraie sèche à Céphalanthères				Σ
10 Hêtraie-Chênaie mésophile		O	O	O
11 Hêtraie-Érable de versant nord		Σ		Σ
12 Frênaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon		O	O	Σ

Symbole utilisés dans le tableau :

O = pas de surcoût

T = travaux uniquement (pour éliminer ou contenir ce type d'habitat)

Σ = suivi scientifique uniquement

@ = travaux + suivi scientifique

Les surcoûts de gestion sont chiffrés dans le paragraphe **V-4 CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.**

V-5 MESURES EN FAVEUR DES ESPÈCES ANIMALES

• Les interventions en faveur des éléments faunistiques remarquables concernent essentiellement des actions de maintien d'habitats "en bonne santé" :

ANNEXE I	localisation	mesures souhaitables	
		générales	en faveur des habitats
Cigogne noire	forêt de Vaucouleurs	fréquentation faible (tourisme et activités forestières) en période de reproduction *	6 à 12
Matin pêcheur	ruisseau de la Méholle (+ Nicole ?)		13
Pic cendré	forêt de Vaucouleurs	mesures forestières générales (MF1)	6 à 12
Pic noir	3 forêts communales	mesures forestières générales (MF1)	6 à 12
Pic mar	3 forêts communales	mesures forestières générales (MF1)	6 à 12
Alouette lulu	forêt de Vaucouleurs (+ pelouses cal.?)		1, 2, 3
Pie-grièche écorcheur	pelouse calcaire de Villeroy-sur-Méholle		1, 2, 3

ANNEXES II et IV

Chat sauvage	3 forêts communales	maintien de la diversité des habitats	1 à 12
Lézard des souches	pelouses calcaires (et lisières forestières ?)		1, 2
Coronelle lisse	pelouses calcaires (et lisières forestières ?)		1, 2
Chabot	ruisseau Nicole		13
Damier de la Succise	pelouses calcaires (et prairies humides en bordure de la Méholle)	contact prairie sèche (pelouse calcaire)-prairie humide (hors N. 2000) bénéfique	1, 2, 16
Cuivré des marais	pelouses calcaires (et prairies humides en bordure de la Méholle)	contact prairie sèche (pelouse calcaire)-prairie humide (hors N. 2000) bénéfique	1, 2, 16

* dans le cas d'une nidification probable

Intérêt régional (ou départemental)			
Fauvette babillarde	pelouses calcaires, haies		1, 2, 3
Cincle	ruisseau de la Méholle (+ Nicole ?)		13
Bécasse	3 forêts communales		6 à 12
Autour	3 forêts communales		6 à 12
Pic épeichette	Villeroy-sur-Méholle + Vaucouleurs	maintien de la diversité des habitats	3 à 12
Torcol	Villeroy-sur-Méholle + Vaucouleurs	maintien de la diversité des habitats	3 à 12
Orthoptères	pelouses calcaires		1, 2
Lépidoptères	pelouses calcaires		1, 2
Lépidoptères	3 forêts communales	mesures MF3, MF6 et MF9	6 à 12
Coléoptères forestiers	3 forêts communales	mesures MF1 + 4 à 6 et MF9 à 11	11, 12

• Les suivis scientifiques (Sauvoy : mesure MPΣe, Vaucouleurs : mesures VBΣb et e, Villeroy-sur-Méholle : mesure MPΣe) constituent des indicateurs indispensables pour suivre la gestion des habitats.

V-6 ACTIONS PÉDAGOGIQUES

NIVEAU DE FRÉQUENTATION

- Les habitats du site de la Méholle ne présentent aucune sensibilité particulière au passage modéré de promeneurs.
- Pour canaliser les visiteurs, un circuit balisé traversant les deux pelouses calcaires serait toutefois souhaitable.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES.

Actuellement, les forêts communales de Sauvoy, Vaucouleurs et Villeroy-sur-Méholle ne comportent aucun équipement d'accueil du public, hormis un panneau d'information (hors Natura 2000) à l'entrée de la route forestière des "Lignes Plates" en forêt de Vaucouleurs.

- **circuit de découverte du site** (mesure D1)

Un circuit de découverte du site, compatible avec les actions de sauvegarde, est proposé sur le plan des objectifs en annexe. Son tracé permet de découvrir pratiquement tous les habitats du site Natura 2000.

- **balisage et débroussaillage du circuit** (mesure D2)

En cas de création du circuit de découverte, un débroussaillage partiel de l'ancienne voie ferrée contre la parcelle 1, ainsi que l'ensemble du tronçon, permettrait de pérenniser et faire découvrir une flore de pelouse calcaire intéressante (Gentiane ciliée, Laitue vivace, Oeillet des chartreux, Vergerette âcre, Libanotis, etc. : se reporter à la colonne "voie ferrée" de l'*annexe IV*).

- **livret de présentation du site** (mesure D3)

Les connaissances du site natura 2000 de la Méholle pourront être communiquées aux enseignants des collèges de Vaucouleurs à travers le circuit de découverte accompagné d'un petit livret de présentation du site de la vallée de la Méholle. Ce dernier, utilisé comme support pédagogique pour les enseignants mais aussi pour les promeneurs et touristes de la région, pourrait aborder différents aspects concernant l'évolution des paysages, la gestion des milieux, la dynamique de la végétation et l'histoire en général des pratiques forestières et agricoles de la vallée de la Méholle.

- **signalétique** (mesure D4)

Une signalétique adaptée au message pédagogique et à la préservation du site (panneaux double face à l'entrée du circuit et à l'entrée de la forêt de Vaucouleurs + balises et petits équipements légers, style "charte graphique de l'O.N.F.") restent à étudier pour s'intégrer dans le paysage.

Indispensable : la pose d'au moins un panneau de présentation du site et des deux pelouses calcaires. Deux autres panneaux pourraient compléter la présentation du massif forestier.

- **animation du circuit** (mesure D5)

Ce circuit pourrait servir de support pédagogique aux enseignants (mesure non chiffrée : formation des forestiers de terrains par exemple).

V-7 CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Rappel : un certain nombre de mesures n'entraînent pas de surcoût de gestion, notamment les mesures MF1 à MF14.

V-7 .1. Commune de Sauvoy :

mission	calendrier de réalisation	coût total HT	coût HT par an (/6)	financeur possible	maître d'ouvrage	maître d'oeuvre
---------	---------------------------	---------------	---------------------	--------------------	------------------	-----------------

usage calc:

mesure SPa1 : extraction des Pins sylvestres	2001	25 000		D.I.R.E.N., budget de l'état	commune concernée	O.N.F. ou entreprise
mesure SPb : exclos de 15 m x 15 m (uniquement si pâturage)	2001	4 000		D.I.R.E.N.	commune concernée	entreprise, C.S.L.
mesure SPc : cartographie des formations végétales au 1/2000ème	à partir de 2002	12 000		D.I.R.E.N.	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF ou bureau d'études
mesure SPa2 : extraction des ligneux arbustifs	2004	6 000		D.I.R.E.N.	commune concernée	O.N.F. ou entreprise
mesure SPΣe : suivi scientifique (entomologie)	2007	9 000		D.I.R.E.N.	commune concernée	ONF ou bureau d'études
mesure SPΣb : suivi scientifique (botanique)	2007	5 000		D.I.R.E.N.	commune concernée	ONF ou bureau d'études

t commu

mesure SBΣ : complément d'inventaire botanique et entomologique parcelles 5 à 13, 33, 34	2001 ou 2002	6 000		D.I.R.E.N.	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF
--	--------------	-------	--	------------	---------------------	-----

coût total : 67 000 11 167

V-7 .2. Commune de Vaucouleurs :

mission	calendrier de réalisation	coût total HT	coût HT par an (/6)	financeur possible	maître d'ouvrage	maître d'oeuvre
---------	---------------------------	---------------	---------------------	--------------------	------------------	-----------------

t commu

mesure VBΣb : suivi scientifique (botanique : relevés I à VII de l' <i>annexe II</i>)	2007	6 000		D.I.R.E.N.	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF ou bureau d'études
mesure VBΣe : suivi scientifique (entomologie --> <i>annexe X</i>)	2007	9 000		D.I.R.E.N.	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF ou bureau d'études

coût total : 15 000 2 500

V-7 .3. Commune de Villeroy-sur-Méholle :

mission	calendrier de réalisation	coût total HT	coût HT par an (/6)	financier possible	maître d'ouvrage	maître d'oeuvre
---------	---------------------------	---------------	---------------------	--------------------	------------------	-----------------

: (hors R

mesure MPc : cartographie des formations végétales au 1/2000ème	à partir de 2001	20 000		D.I.R.E.N. Lorraine	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF ou bureau d'études
mesure MPb : exclos de 15 m x 15 m (uniquement si pâturage)	à partir de 2001	4 000		D.I.R.E.N. Lorraine	commune concernée	entreprise, ou C.S.L. ou O.N.F.
mesure MPa : extraction des ligneux	2003	12 000		Conseil général D.I.R.E.N., FFN ?	commune concernée	entreprise, ou C.S.L. ou O.N.F.
mesure MPΣb : suivi scientifique (botanique --> annexe IV)	2007	3 000		D.I.R.E.N. Lorraine	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF ou bureau d'études
mesure MPΣe : suivi scientifique (entomologie --> annexes VIII et IX)	2007	9 000		D.I.R.E.N. Lorraine	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF ou bureau d'études

t commu

mesure MB7 : suivi du reboisement naturel de la parcelle 7	2001, 2003, 2005	6 600		D.I.R.E.N. Lorraine	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF
mesure MBΣ : suivi scientifique (botanique : relevés A et F de l'annexe III)	2007	1 500		D.I.R.E.N. Lorraine	D.I.R.E.N. Lorraine	ONF ou bureau d'études

coût total : 56 100 9 350

V-7 .4. Circuit de découverte :

mission	calendrier de réalisation	coût total HT	coût HT par an (/6)	financeur possible	maître d'ouvrage	maître d'oeuvre
---------	---------------------------	---------------	---------------------	--------------------	------------------	-----------------

circuit de découverte

D1 + D2 - étude et balisage du circuit, travaux de débroussaillage du circuit (+ voie ferrée)	2002	42 000		Conseil général ? D.I.R.E.N., Fonds européens	communes concernées	ONF ou bureau d'études
D3 - conception et publication d'un livret de présentation du site	2003	50 000				
D4 - conception, création et pose de deux panneaux de présentation du site	2003	60 000				

coût total actions pédagogiques : **152 000 25 333**

V-7 .5. Ensemble du site, par grande rubrique et niveau d'urgence :

mission	priorité	coût total HT	coût HT par an (/6)
gestion des pelouses calcaires	1	83 000	
gestion forestière	2 à 6	<i>non chiffré</i>	
suivis scientifiques	1 à 6	55 100	
circuit de découverte du site		152 000	
coût total sur l'ensemble du site :		290 100	48 350

**Rédaction du document d'objectifs : Ph. Millarakis, Technicien spécialisé, O.N.F.,
Service Départemental de la Meuse, 60 bd Poincaré, BP 18, 55001 BAR-le-DUC Cédex.**

Relevés sur le terrain :
botanique, entomologie : Ph. Millarakis,
entomologie : A. Claude, O.N.F., Division de Briey

Cartographie : S. Bay et L. Lengrand, S.I.G. de l'O.N.F. de Bar-le-Duc
Photographie : Ph. Millarakis

XX- DOCUMENTS CONSULTÉS

Becker M., Le Tacon F., Timbal J., 1980. Les plateaux calcaires de Lorraine. Types de stations et potentialités forestières. E.N.G.R.E.F., 216 pages + annexes.

CORINE biotopes manual, 1991, Luxembourg : Office for official publications of the European communities.

Dardaine P., 1987. Fiches Z.N.I.E.F.F. n°01 014, "le grand Cherme" commune de Villeroy-sur-Méholle, n°01 015, "la Côte", commune de Sauvoy. D.I.R.E.N. lorraine.

De Lacos E., 1998. Approche phytoécologique des pelouses calcaires bourguignonnes en vue d'une gestion raisonnée. Bulletin de la Société de Sciences naturelles et d'Archéologie de la Haute-Marne, tome XXV, fasc. 7, pages 157-169.

Jacquemin G., 1997 et 2000. Liste des Orthoptères de Lorraine. non publiée.

Lambinon J., 1998. - La troisième édition de la version néerlandaise de la flore de Belgique et des régions voisines : commentaires taxonomiques, nomenclatureaux et chorologiques. Dumortiera 70-71, p. 1 à 44.

Lambinon J., De Langhe J.E., Delvosalle L. & Duvigneaud J. (et coll.), 1992. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). Meise, Patrimoine du Jardin Botanique National de Belgique. Éd. 4 : 1092 p.

Office National des Forêts (documents internes) : Aménagements forestiers de
Sauvoy (1993),
Villeroy-sur-Méholle (1993),
Vaucouleurs (1997).

Parent G.H., 1987. Fiches Z.N.I.E.F.F. n°02 0051, "forêt en vallée de la Méholle". D.I.R.E.N. lorraine.

Rameau J.Cl., (non daté). Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. Types simplement représentatifs ou remarquables sur le plan patrimonial. Tome 2, partie 1 : complexes riverains, E.N.G.R.E.F., p. 175-437.

Rameau J.Cl., Gauberville C., Drapier N., 2000. Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France : domaine continental. Programme LIFE.

Royer J.M., 1991. Synthèse eurosibérienne, phytosociologique et phytogéographique de la classe des *Festuco-Brometea*. Dissertationes botanicae, band 178, éd. Cramer, 296 p.

Romão C., 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne, version EUR 15. Commission européenne, DG XI - D2, 109 p.

Service Navigation de Nancy, (non daté), Souterrain de Mauvages : historique. Service Navigation de Nancy, canal de la Marne au Rhin, Subdivision de Void, 2 p. + 7 annexes.



PREFECTURE DE LA MEUSE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA REGLEMENTATION

Arrêté préfectoral n° 907
portant approbation du document d'objectifs
du site NATURA 2000 :
n° FR4100181 Forêts de la vallée de la Méholle

Le Préfet de la Meuse,

VU la directive CEE 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire,

VU les circulaires du 26 avril 1996 et du 26 février 1999 relatives à la mise en œuvre de NATURA 2000,

VU l'installation du comité de pilotage chargé de l'élaboration du document d'objectifs le 17 mars 2000 par le sous-préfet de Commercy sur le site des Forêts de la vallée de la Méholle et la désignation de l'Office National des Forêts (service départemental de la Meuse) en tant qu'opérateur,

VU les courriers des maires des communes de VAUCOULEURS et VILLEROY sur Méholle acceptant l'intégration au réseau Natura 2000 datées de 30 décembre 1997 et du 29 janvier 1998, ainsi que la délibération du conseil municipal de Sauvoy du 13 octobre 2000,

VU l'avis du comité de pilotage du 14 novembre 2000 validant le document d'objectifs,

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine et du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Meuse,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'issue de la concertation locale menée sous l'égide du Sous-Préfet de Commercy, le document d'objectifs du site « **Forêts de la vallée de la Méholle** », proposé au réseau NATURA 2000 au titre de l'application de la directive « Habitats-Faune-Flore », est approuvé. Il définit les objectifs à atteindre pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire le concernant et il précise la nature des prescriptions et actions à mettre en œuvre sur le site pour atteindre ces objectifs.

Il est valable pour une durée de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Il doit être tenu à la disposition de toute personne désirant le consulter dans les mairies des communes concernées, à savoir SAUVOY, VAUCOULEURS et VILLEROY SUR MEHOLLE.

Article 2 : Le comité de pilotage est désormais chargé du suivi de sa mise en œuvre ; il se réunit au moins une fois par an sous la responsabilité du Préfet de la Meuse ou de son représentant.

Il contribue à la programmation des actions et à l'identification des opérateurs concernés.

Il assure le suivi des prescriptions du document d'objectifs et sert de relais d'information du comité départemental NATURA 2000.

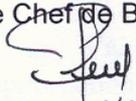
Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse, le Sous-Préfet de Commercy, le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Meuse, les Maires de SAUVOY, VAUCOULEURS et VILLEROY-sur-Méholle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans ces mairies, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse et dont une ampliation sera adressée avec un document d'objectifs au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Direction de la Nature et des Paysages).

Bar le Duc, le 7 mai 2001

Le Préfet de la Meuse

Bernard FITOUSSI

Pour ampliation :
Le Chef de Bureau,


Marie-José GAND

annexe I
tableau récapitulatif des habitats et surfaces du site de la vallée de la Méholle

	dénomination usuelle	EUR 15 # = habitat prioritaire	CORINE biotopes	surface ha approx.	%
1	Pelouse calcaire mésoxérophile	# 6210, Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès	34.322, <i>Festuco lemanii-Brometum</i>	0,3	0,1%
2	Pelouse calcaire mésophile	d'embroussaillage sur calcaires (* sites d'Orchidées remarquables)	34.32, <i>Onobrychido-Brometum</i> = 34.3227, <i>Mesobromion</i> du bassin parisien jurassique	4,5	1,2%
3	Fruticée à caractère continental		31.81 211, Fruticée médio-européenne à Prunellier et Troène (<i>Berberidion</i>)	0,7	0,2%
4	Chênaie pédonculée pionnière		41.27, Chênaies-Charmaies calciphiles (<i>Antherico-Carpineum</i>)	0,5	0,1%
5	boisements de résineux non autochtones		83.3	28,2	7,3%
10	Hêtraie-Chênaie mésophile	9130, Hêtraies de l' <i>Asperulo-fagetum</i>	41.131, Hêtraies à Mélique (<i>Asperulo-fagenion</i>)	265	68,8%
11	Hêtraie-Érablaie de versant nord		41.133, Hêtraies à Dentaire (<i>Dentario heptaphyllidi-Fagetum</i>)	22	5,7%
9	Hêtraie sèche à Céphalanthères	9150, Hêtraies calcicoles médio-européennes (<i>Cephalanthero-Fagion</i>)	41.16, Hêtraies sur calcaire (<i>Cephalanthero-Fagenion</i>) et 41.161, Hêtraies à Laïches (<i>Carici-Fagetum</i>)	41,8	10,9%
12b	Frênaie-Érablaie-Chênaie pédonculée de fond de vallon frais	9160, Chênaies du <i>Stellario-Carpinetum</i>	41.231, Frênaies-Chênaies sub-atlantiques à Primevère : Frênaies-Chênaies à Arum (<i>Primulo-Carpinetum</i>)	13	3,4%
12a	Frênaie-Érablaie-Chênaie p. de vallon frais à Anémone fausse-Renoncule et Lathrée écailleuse		41.232, Frênaies-Chênaies sub-atlantiques à Primevère : Frênaies-Chênaies à Corydalis (<i>Primulo-Carpinetum</i>)	6,5	1,7%
8	rideau de grands Saules	# 91E0, Forêts alluviales mélangées d'Aulnes et de Frênes de l'Europe tempérée et boréale (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	44.131, Forêts galeries de Saules blancs (<i>Salicion albae</i>)	1,2	0,3%
7	Frênaie-Aulnaie de suintements ou rivulaire		44.313, Frênaie-Aulnaie des ruisselets et des sources rivulaires à Cirse maraîcher (<i>Carici remotae-Fraxinetum cirsietosum</i>)	0,6	0,2%
6	Frênaie-Aulnaie des rivières à débit rapide		44.32, Frênaie-Aulnaie des rivières à débit rapide (<i>Stellario-Alnetum glutinosae</i>)	0,7	0,2%

total : 385

habitat mitoyen difficilement mesurable

13	ruisseau rapide à Renoncule flottante	3260, Rivières des étages montagnards à planitiaux avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	24.44 Végétation flottante des rivières eutrophes
----	---------------------------------------	--	---

hors site Natura 2000

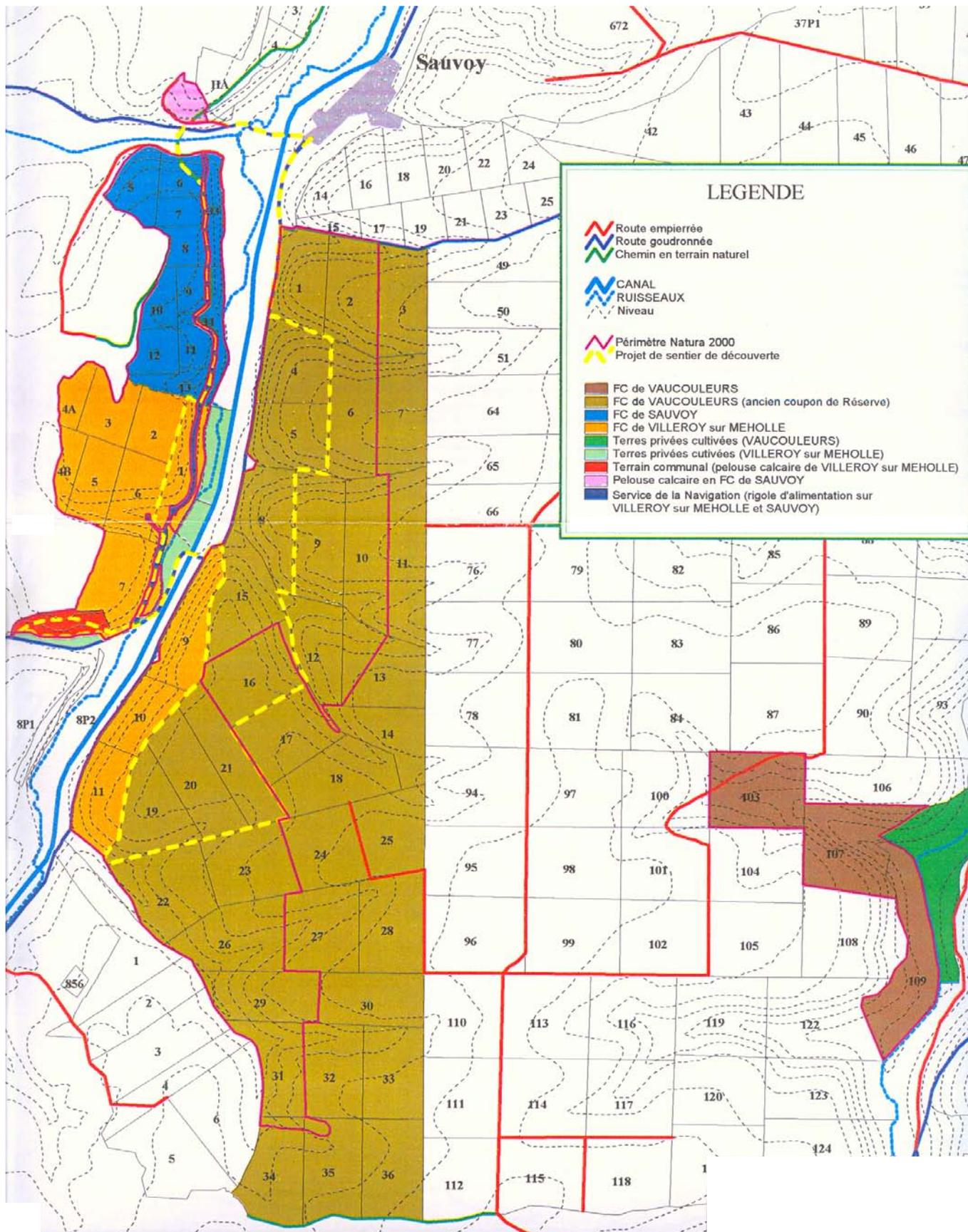
14	Phalaridaie (groupement de Baldingère)		53.17 <i>Phalaridetum arundinacea</i>
15	herbier aquatique de grands Potamots (Potamot luisant)	ex 22.13, lacs eutrophes naturels avec végétation du type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	22.421, <i>Potamogetonetum lucentis</i> (<i>Magnopotamion</i>)
16	Prairie de fauche semi-extensive	6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	38.2, Prairies de fauche de basse altitude, <i>Arrhenatherion</i> .
17	Prairie humide semi-naturelle et prairie améliorée		81.2, Prairies humides améliorées
18	Grande culture		82.1

annexe VII
tableau des essences forestières potentielles en fonction des habitats

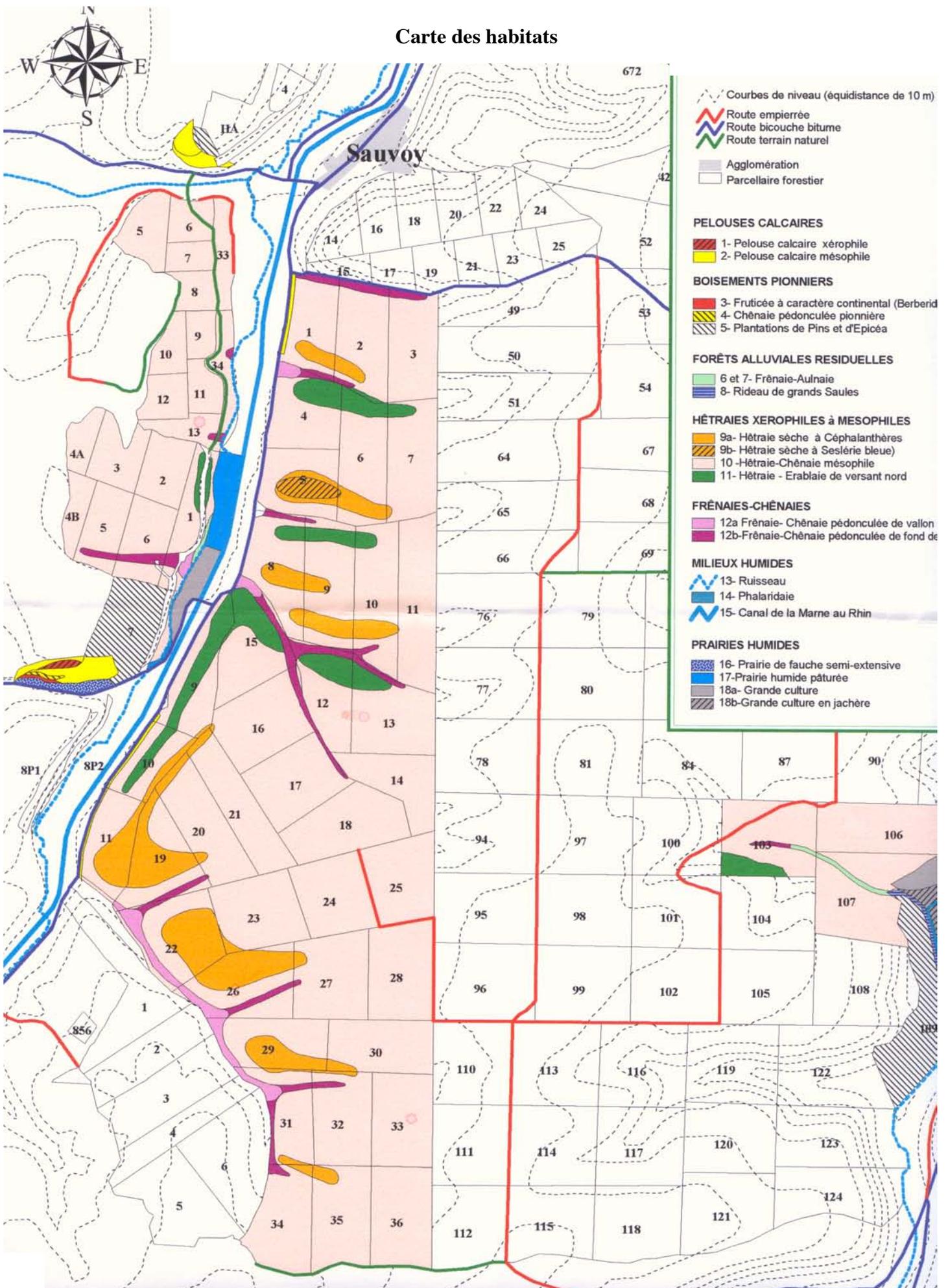
habitat -->		Hêtraie sèche à Céphalanthères	Hêtraie mésophile à Aspérule	Hêtraie-Érable	Frênaie-Érable	Frênaie-Érable Anémone fausse-Ren.	Frênaie-Aulnaie de fond de vallon	rideau de grands Saules	Ormaie-Frênaie inondable
1	Bouleau pubescent	P							
2	Cormier	P							
3	Alisier torminal	P							
4	Alisier Font. ou hyb.	P							
5	Alisier blanc	P							
6	Poirier	P							
7	Pommier	P							
8	Bouleau verruqueux	P							
9	Saule marsault	P							
10	Tremble	P							
11	Charme								
12	Érable champêtre								
13	Hêtre				X	X			
14	Chêne sessile								
15	Merisier								
16	Orme de montagne								
17	Filleul grandes feuilles								
18	Érable sycomore								
19	Érable plane								
20	Orme champêtre								
21	Chêne pédonculé								
22	Frêne								
23	Orme lisse								
24	Saule blanc	P							
25	Saule fragile	P							
26	Aulne glutineux								

-  optimum habitat
-  recommandé
-  possible
- X déconseillé pour des raisons biologiques
- P essence pionnière (forêts ouvertes)
-  essence plus ou moins rare en Lorraine et présentant un intérêt biologique

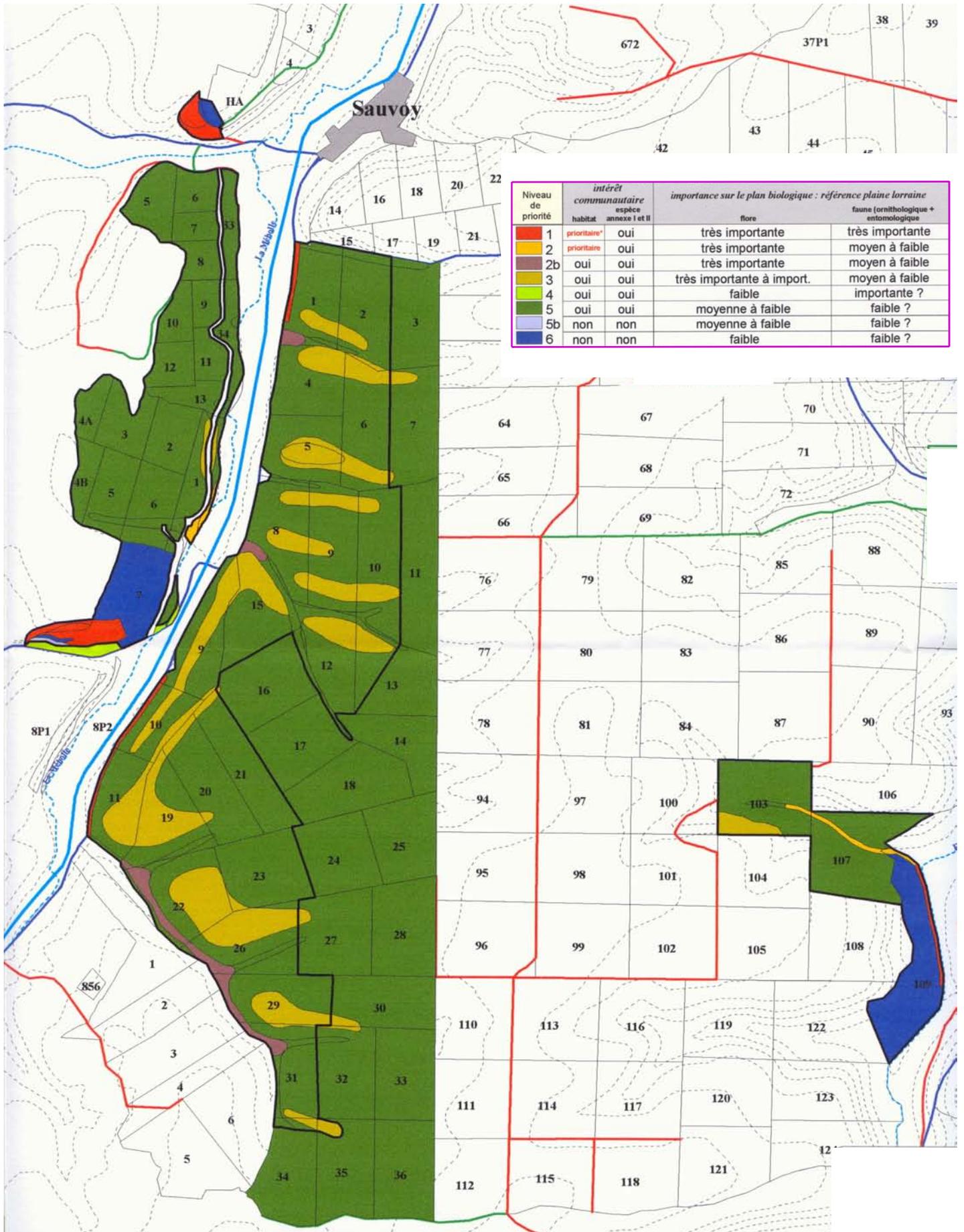
Carte du périmètre, du foncier et du projet de sentier de découverte du site Natura 2000



Carte des habitats



Carte de hiérarchisation des habitats



Carte des objectifs de gestion des habitats

